



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MARDI 12 DECEMBRE 2023, A 19H30

PRESIDENCE	M. Dimitri Küttel, Président
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSEES	Mmes Lucie Monney et Véronique Polito Schmidt
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Alizée Rey

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch
2. Budget 2024
 - Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de résultats et des investissements
 - Vote sur les dépenses nouvelles non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal
 - Vote final du budget de résultats et des investissements
3. Planification financière 2024-2028
4. Message relatif au réaménagement de la surface de l'appartement et de divers locaux dans l'école des Rochettes
5. Message relatif au nouveau règlement communal sur le cimetière
6. Message relatif à l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le quartier des Dailles, rue des Cerisiers 2
7. Divers

M. Dimitri Küttel, Président. M. le Syndic, M. le Vice-président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues du Conseil général, Mmes et MM. les représentants de la presse, M. le Photographe de la Freiburger Nachrichten et La Liberté et qui nous font le plaisir d'être là ce soir, Mmes et MM. Les membres du public présents, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue.

Après une séance d'octobre au menu plutôt copieux, j'ai le plaisir de vous retrouver ce soir pour un menu qui, je l'espère, sera plus léger et digeste à l'approche des repas et excès de fin d'année, avec 7 points à l'ordre du jour, dont le budget 2024.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 25 novembre 2023, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillères et Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Sont excusés, pour ce soir, les personnes suivantes :

Pour le Conseil général :

- Mmes Véronique Polito Schmidt et Lucie Monney
- Arriveront avec du retard, Mme Olimpia Mamula Steiner et M. Luc Braillard

Pour le Conseil communal :

- Mme Alizée Rey

En remplacement de M. Filipe Silva Lago, nous avons le plaisir d'accueillir, ce soir, un nouveau membre au sein de notre Conseil général qui a, d'ores et déjà, été assermenté par Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, et qui peut donc valablement siéger au sein de notre Législatif. Il s'agit de M. Nabil Fumasoli.

M. Fumasoli est informaticien, il est né le 30 novembre 1996 et est célibataire. Il est domicilié à la Route du Coteau 9 et habite notre Commune depuis le 01.09.2000.

M. Nabil Fumasoli, je vous souhaite d'avoir beaucoup de plaisir dans l'exercice de vos nouvelles fonctions et vous remercie pour votre engagement. Je vous prie de vous lever afin que nous puissions vous souhaiter la bienvenue parmi les membres du Conseil général.

Notre traditionnel apéritif amélioré pour cette dernière séance de l'année, nous permettra de faire plus ample connaissance après la séance.

Avant de passer aux communications du Président du Conseil général et de traiter notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Tel n'est pas le cas, je passe aux communications du Président.

Le 20 octobre passé, un parcours santé « Okenawa » en partenariat avec notre Commune a été inauguré dans le secteur du Centre sportif du Platy. Je n'ai malheureusement pas encore eu l'occasion de découvrir et tester cette nouvelle offre à la population, particulièrement adaptée à des personnes souffrant d'ostéoporose. Même si je ne pense pas encore faire partie du public cible, je me réjouis d'en faire la découverte dès que la météo me sera un peu plus clémente. Si vous l'avez déjà testé, n'hésitez pas à me faire part de vos avis.

Le 17 novembre, nous avons également pris congé de notre apprécié et engagé Commandant des sapeurs-pompiers, M. Nicolas Corpataux, lors d'une belle et conviviale cérémonie de remise du commandement. M. Corpataux a accompagné le projet de réforme des corps de sapeurs-pompiers par l'intégration de la tâche de protection contre le feu au sein du Réseau Santé Sarine. Avec la nomination de M. Yves Sulger à la fonction de Commandant de la désormais dénommée « Compagnie Moncor », un nouveau jalon de cette réforme est marqué. Au nom du Conseil général, je remercie M. Corpataux pour son engagement à la protection de notre population contre les dangers du feu et je souhaite beaucoup de plaisir et de succès au Commandant Sulger dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Le 21 novembre, le Conseil communal a convié les entreprises sises sur le territoire de notre Commune à un apéritif de l'économie locale. Une conférence de Mme Isabelle Chappuis sur « le futur du travail, comment se préparer à demain ? » a agrémenté le programme de cette rencontre qui n'avait, de mémoire, plus eu lieu depuis 2016. Je remercie le Conseil communal pour cette initiative et j'espère qu'elle sera à nouveau reconduite régulièrement afin de maintenir un contact privilégié et de proximité avec notre tissu économique local, que ce soit avec la multinationale générant plusieurs centaines, voire milliers d'emplois, ou avec la petite PME d'un ou deux collaborateurs.

Durant l'automne, j'ai également eu le plaisir de rencontrer nos nouveaux concitoyens lors d'une soirée des promotions civiques et des naturalisations ainsi que de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre Commune lors d'une agréable soirée où ils ont pu découvrir les très nombreuses prestations offertes par nos différents services communaux. Je profite pour remercier, au nom du Conseil général, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune de Villars-sur-Glâne pour leur travail et engagement tout au long de l'année et leur adresse nos meilleurs Vœux pour la nouvelle année. Nombreux œuvrent dans l'ombre, mais leur travail est indispensable au bon fonctionnement de notre Commune et au bien-être de notre population.

En parlant d'œuvrer dans l'ombre, la Présidente du Conseil général de la Ville de Fribourg a invité les Conseils généraux à une rencontre afin d'échanger sur le projet de révision de la loi sur les communes que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) élabore actuellement. D'entente avec le Bureau de notre Conseil général, nous avons répondu positivement à cette invitation et je représenterai notre Conseil à cette séance agendée au 29 janvier 2024. N'hésitez pas à me faire part de vos questions et suggestions relatives à ce projet de révision de la loi sur les communes.

Dans une thématique similaire, le Bureau vous a fait suivre par courriel du 23 novembre passé, une invitation de la Préfecture de la Sarine à la deuxième soirée de formation et d'échanges à l'intention des Bureaux des Conseils généraux. Cette soirée est également ouverte à tous les membres du Conseil général qui le souhaiteraient. Elle se déroulera le jeudi 8 février 2024 de 18h00 à 20h30. Si vous êtes intéressés à y participer, je vous prie de vous inscrire jusqu'au 20 décembre via le lien internet que vous trouverez dans l'invitation reçue par courriel.

Vous avez également reçu une invitation de notre nouvelle responsable de la Cohésion sociale, Mme Raphaëlle Pugin, à la rencontrer pour échanger sur vos avis, vos conseils ou encore vos idées pour l'animation de notre Commune où il fait bon vivre. Je la remercie pour cette démarche à laquelle j'ai répondu positivement. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de revoir et de faire plus ample connaissance avec de nouveaux habitants de notre Commune dans un esprit convivial lors de la fenêtre de l'Avent accueillie chez elle dimanche passé.

Je vous invite d'ailleurs à participer, dans la mesure de vos disponibilités, aux quelques fenêtres de l'Avent restantes de cette année afin d'échanger dans un cadre chaleureux et convivial avec nos habitantes et habitants. Les deux prochaines fenêtres de l'Avent vous accueilleront dans le quartier de Villars-Vert, à ma connaissance, un des rares grands quartiers de notre Commune à ne pas être représenté au sein de notre Conseil général. Vous trouverez l'agenda de cette manifestation populaire sur le site internet de notre Commune.

Dans une ambiance un peu moins joyeuse et conviviale, je me dois de relever une dégradation latente du climat de discussion et de débat au sein de notre hémicycle depuis quelques temps déjà. Est-ce un effet de boomerang de la pandémie du COVID qui a généré des clivages jusque dans certaines familles les plus unies ? Est-ce une évolution parallèle aux tensions géopolitiques mondiales ? Ou encore un reflet de cette culture de l'effacement, appelé couramment par son anglicisme « Cancel culture », qui consiste à dénoncer publiquement, en vue de leur ostracisation, des individus, groupes ou institutions responsables d'actes, de comportements ou de propos perçus comme inadmissibles. Je ne sais pas, il y a probablement encore bien d'autres facteurs difficilement perceptibles. Quoi qu'il en soit, je dois malheureusement constater que des empreintes idéologiques ont de plus en plus fréquemment pris le pas sur un pragmatisme qui a été la force de notre Conseil et qui, de mon avis subjectif, le distinguait du Conseil général de notre grande voisine. Empreinte idéologique, qui, poussée à l'extrême nous amène parfois à soutenir ou à combattre, bec et ongles, certains projets, messages ou opinions de façon totalement irraisonnée, irrationnelle et sur un ton clivant, plutôt que dans une démarche constructive, collaborative et consensuelle pour le bien de l'ensemble de notre population.

Ceux qui me connaissent bien savent que la liberté d'expression et d'opinion est une valeur à laquelle je suis fondamentalement et personnellement très attachée et je pense qu'elle est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie comme nous la connaissons aujourd'hui. Et je ne souhaite, en aucun cas, durant ma présidence l'entraver ou la limiter. La liberté d'expression et d'opinion implique nécessairement un devoir de tolérance à toute épreuve. La tolérance est la vertu, au sens moral, qui porte à respecter ce que l'on n'accepterait pas spontanément, par exemple lorsque cela va à l'encontre de ses propres convictions. Or, je constate, de mon avis personnel, que nous perdons actuellement cette tolérance au sein de notre Conseil. A contrario, la liberté d'expression et d'opinion implique également une responsabilité personnelle sur la forme et la manière dont nous exprimons nos convictions et nos valeurs.

Ainsi, ce soir, je me dois de vous rappeler quelques règles indispensables à la bonne tenue de nos débats et au bon fonctionnement de notre Législatif, qui s'appliquent bien entendu également à moi-même et à l'ensemble des commissions du Conseil général et du Conseil communal.

Notre règlement du Conseil général du 28 mai 2013, modifié le 4 octobre 2018, ne prévoit pas de limitation du temps de parole. Cependant selon son article 45, le Président peut, d'entente avec le Bureau, limiter le temps de parole des intervenants. Je ne souhaite pas et j'espère ne jamais devoir activer cet article durant ma présidence.

Le Titre IV Chapitre 4 de notre règlement du Conseil général traite du bon ordre des débats, dont je vais vous faire une lecture pour laquelle je demande toute votre attention.

Article 62 Dignité des débats et maintien de l'ordre (art. 51bis et 23 et LCo)

¹ *Les Membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction.*

² *Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au Président, à l'assemblée ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les Membres mis en cause peuvent demander la parole.*

³ *Le Membre qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le Président. S'il continue de troubler la séance, le Président, après avoir consulté le Bureau, lui fait quitter la salle.*

⁴ *Si des tiers troublent la séance du Conseil général, le Président peut ordonner leur expulsion.*

⁵ *Si l'ordre ne peut pas être rétabli, le Président lève la séance.*

Je vous prie de prêter une attention particulière aux alinéas 1 et 2 de cet article 62 lors de la préparation de vos interventions ainsi que lors de vos prises de paroles. J'invite également les membres de l'Exécutif à porter davantage d'égard aux remarques et soucis des membres du Législatif, même si leurs marges de manœuvre et de compétences sont limitées par une délégation de tâches au niveau cantonal. Les alinéas 1 et 2 sont également applicables pour le travail à l'interne des commissions.

Je rappelle également que selon l'article 38 alinéa 1 de notre règlement du Conseil, les membres du Conseil communal assistent aux séances du Conseil général avec voix consultative. Le Conseil communal étant une instance collégiale, je m'attends à ce que ses membres se comportent en tant que tel et ne quittent pas la salle lorsque le contenu de l'intervention d'un membre du Législatif ne leur convient pas. D'autant lorsque ce membre s'expose médiatiquement et publiquement. Je suis confiant que notre Syndic aura abordé ce point au sein de l'Exécutif et que cela ne se reproduira plus pour une autre raison que le soulagement d'un besoin biologique.

En espérant, à l'instar du personnel de cabine d'un avion se préparant au décollage, ne pas devoir répéter ce qui précède à chaque introduction de séance, je vous rappelle de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. En outre, vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch Mme Vonlanthen, que je remercie chaleureusement, préparera les différentes interventions pour la projection.

Cela étant dit, nous sommes actuellement 45 Conseillères et Conseillers généraux, il est 19 heures 47 et nous entamons notre ordre du jour par le point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

M. Dimitri Küttel, Président. Le procès-verbal de notre séance du 5 octobre 2023 est disponible sur le site internet de la Commune. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité d'en prendre connaissance, peut-être même d'en faire une lecture de chevet. En préambule, je vous communique quelques modifications cosmétiques pour en faciliter la lecture et qui divergent de la version provisoire disponible sur le site internet de la Commune. Elles sont les suivantes :

- Page 27, 6^{ème} paragraphe – Le texte « Le plan de situation que l'on retrouve sur le site de la Commune est projeté au beamer où l'on retrouve l'escalier. » est mis en italique et la mention « Annexe I au PV » entre parenthèses est ajoutée à la fin du texte.
- Page 28, 2^{ème} paragraphe – Le texte « Quelques photos du cimetière sont projetées au beamer où l'on peut constater tous les escaliers qu'il y a ! » est mis en italique et la mention « Annexe II au PV » entre parenthèses est ajoutée à la fin du texte.
- Page 28, 4^{ème} paragraphe – Le texte « Un croquis manuel de la morgue est projeté au beamer concernant l'ouverture des portes. » est mis en italique.
- Page 56, avant dernier paragraphe - La mention « Annexe III au PV » entre parenthèses est ajoutée à la fin du paragraphe.
- Annexe page 59 – La mention « Annexe I » est ajoutée au plan de situation pour enquête.
- Annexe page 60 - La mention « Annexe II » est ajoutée à la première des 8 pages de photos du cimetière.
- Annexe page 68 - La mention « Annexe III » est ajoutée à la première des 2 pages de l'invitation à l'inauguration du parcours Santé Okenawa.

A l'avenir les éléments qui seront projetés au beamer ou à des annexes seront mieux mentionnés dans les procès-verbaux.

Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. N'ayez crainte ce soir me concernant, vous n'aurez pas besoin de sortir ni votre chronomètre, ni je l'espère votre cravache !

Mon intervention dans les divers durant notre dernière séance a suscité des réactions, que ce soit par la sortie de plusieurs représentants de notre Assemblée, par les articles parus dans la presse et les commentaires qui s'ensuivirent ou par d'autres canaux encore.

Il y a pourtant un élément qui se doit d'être immuable, factuel et rassembleur : le procès-verbal que nous nous apprêtons à valider et qui est garant de l'intégralité de nos débats démocratiques. Dans ce contexte, la mouture provisoire du protocole n'est pas représentative de notre débat pour ce point précis, les noms des élus ayant quitté la salle ne figurant pas dans le protocole.

A mon sens, leur acte autant silencieux qu'expressif n'est pas pris en compte. A minima, il équivaut pourtant bien à une prise de parole. C'est à ce titre que cela doit être protocolé, tout comme il s'agit de respecter l'avis des élus concernés et d'assurer la transparence sur cet événement singulier vis-à-vis de la population.

Il s'agit aussi de garantir une forme d'égalité de traitement, tous n'ayant pas eu l'opportunité de communiquer leur choix dans la presse, à l'instar de nos collègues, Mesdames les Conseillères communales Alizée Rey et Valentina Marthaler.

Conscient qu'il soit difficile pour notre Président ainsi que pour notre Secrétaire communal de minuter les entrées et sorties de chacun, particulièrement pour cette situation exceptionnelle, je demande que le protocole soit modifié de manière générale en y ajoutant la mention suivante :

« Durant l'intervention, les élus suivants ont, à divers moments, quitté la salle jusqu'au terme de l'allocution : ... »

A cet égard et pour l'avenir, je m'interroge également sur la portée systématique de ma demande sous l'angle de l'article 17 alinéa 1 du règlement du Conseil général qui stipule que *« Les scrutateurs contrôlent la concordance de la liste de présence avec l'assistance dans la salle et notent les entrées et sorties des Membres. »* En effet, il n'est pas précisé que les entrées et sorties sont à référencer uniquement pour les objets soumis au vote.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres commentaires par rapport au procès-verbal ou de remarques ? Tel ne semble pas être le cas. M. Karati, vous souhaitez que nous mentionnions les personnes qui ont quitté la salle au moment de votre intervention, pourriez-vous nous citer leurs noms s'il vous plait ?

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je suis incapable de vous communiquer le nom de ces personnes n'ayant pas été focalisé sur les sorties des personnes concernées malheureusement.

M. Dimitri Küttel, Président. Il n'a jamais été de l'usage du Bureau de suivre nominativement les entrées et sorties durant les séances. Lorsque les personnes sortent, les scrutateurs notent qu'il y a une personne en moins mais nous n'avons jamais contrôlé exactement qui sortait en notant les noms et à quelle minute, etc. Si le Conseil général souhaite que nous le fassions à l'avenir, je vous prierais de vous annoncer systématiquement auprès de la présidence c'est-à-dire de demander à pouvoir sortir de la salle pendant la séance. Est-ce que cette manière de faire vous convient ou pas. Nous allons voter à ce sujet.

Mais avant, je vous demande une suspension de séance de quelques minutes.

La séance est interrompue de 19h51 à 19h57.

M. Luc Braillard, Conseiller général rejoint la séance à 19h55.

M. Dimitri Küttel, Président. D'entente avec le Bureau, M. Karati nous avons pris acte de votre remarque et allons en discuter à l'interne du Bureau et reviendrons le cas échéant avec une proposition lors de notre prochaine séance. Nous allons, par contre, faire une mention générale que « *plusieurs personnes ont quitté la salle lors de votre intervention* » mais de façon non nominative vu que nous sommes incapables de dire aujourd'hui qui a quitté cette salle à ce moment-là. Est-ce que cette manière de faire vous convient M. Karati ?

M. Vanya Karati, Conseiller général. Si je suis dans l'incapacité de mentionner ces personnes, peut-être que celles-ci sont capables de s'annoncer elles-mêmes et je pense que cela ne serait que rendre honneur à leur acte comme je l'ai dit autant expressif que silencieux.

M. Dimitri Küttel, Président. Si ces personnes souhaitent de leur libre choix s'annoncer auprès du Bureau, nous pourrions éventuellement les citer nommément dans le procès-verbal mais en l'occurrence, il n'y a pas de raison. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je me dénonce. J'ai utilisé mon droit d'expression en sortant de la salle.

M. Dimitri Küttel, Président. Merci M. Schmidt, votre intervention sera protocolée. D'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, je vous invite à écrire au secrétariat, respectivement à l'attention du Bureau et nous en prendrons acte dans le procès-verbal. Nous viendrons avec une proposition par rapport à cet élément et comment nous traiterons ces éléments pour les futurs cas en espérant qu'ils ne se reproduiront pas souvent.

Y a-t-il encore d'autres remarques par rapport à ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023, considérant et intégrant les remarques et/ou demandes de corrections énoncées ce soir, sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est accepté par 44 oui et 3 abstentions

Nous étions 47 Conseillers généraux lors de ce vote.

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Budget 2024

M. Dimitri Küttel, Président. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de résultats et des investissements pour l'année 2024. Je vous rappelle que nous abordons cet objet d'abord dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Pour une présentation générale du budget communal, je donne la parole à notre argentier communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Après ces joutes politico-juridiques non inintéressantes, je me dois de revenir sur terre pour vous présenter quelques points marquants du budget 2024 de la Commune de Villars-sur-Glâne. ***(Annexe I au PV)***

Elaborer un budget équilibré dans un avenir très incertain, avec toujours et encore la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, les augmentations de prix de l'énergie, etc. n'est pas d'une grande simplicité. C'est encore plus compliqué pour une planification financière à cinq ans.

Les faits marquants : un déficit de CHF 16'944.- sur un total de charges de CHF 85'000'000.-. Nous pouvons parler d'un budget équilibré pour l'année 2024 et nous pouvons nous en réjouir.

La péréquation financière est en baisse eu égard à la prise en compte des années antérieures où les revenus fiscaux de la Commune étaient moins importants que d'habitude. Les revenus

fiscaux pour 2024 des personnes physiques et morales sont stables, dus aussi, pour les personnes physiques, à des décisions du Parlement cantonal qui a baissé certains impôts, ce qui nous touche par cascade. Les coûts du chauffage et de l'électricité sont en hausse. L'indexation des salaires est de 1,5%, étant entendu que tous les collaborateurs ont droit à l'échelonnement habituel dans le cadre de leur fonction. Depuis plusieurs années, nous avons indexé les salaires régulièrement de façon lissée de sorte que nous avons complètement rattrapé le coût de la vie. Des détails pourront vous être fournis si nécessaire par M. le Syndic.

Les nouveaux postes administratifs nécessaires se montent à 3,8 EPT dont 1 EPT pour un chef de projet pour la STEP dont le coût sera réparti entre les communes de la nouvelle association, poste indispensable vu le projet devisé à 50 millions qui nous attend. On constate une hausse importante de la subvention pour l'accueil extrafamilial, qui augmente de plus de CHF 400'000.- ; j'y reviendrai pour vous expliquer les causes de cette hausse importante qui fait partie du programme de législature du Conseil communal.

Quelques chiffres au sujet de la péréquation financière. Pour 2024, le montant baisse à CHF 6'634'384.-. Depuis 2021, nous constatons une baisse régulière avec une moyenne annuelle sur quatre ans, versé au pot commun des communes fribourgeoises, de CHF 7'218'802.-. Il faut s'attendre à ce que cette péréquation augmente à nouveau puisque nous avons eu de bons résultats en 2022 et pourrions avoir également de bons résultats en 2023. Elle ne dépend pas que de nous mais aussi de la situation financière des autres communes puisque certaines d'entre elles contribuent plus que dans le passé à la péréquation financière intercommunale.

L'élément important du budget 2024 concerne la compensation cantonale pour la réforme fiscale des entreprises. Il s'agit du montant versé par l'Etat pour compenser les pertes fiscales que nous subissons. Cette réforme fiscale est entrée en vigueur en 2020. Pour 2024, cette compensation est importante puisque c'est un revenu extraordinaire pour la Commune de CHF 1'941'308.-. Ce versement ne sera pas éternel et interviendra pour la dernière fois en 2026, de sorte que, dès 2027, ce poste se retrouvera à zéro, ce qui sera un manque dans le budget communal.

Concernant l'impôt des personnes physiques, nous avons estimé ce poste à CHF 23'700'000.- pour 2024. C'est CHF 200'000.- de plus que le budget 2023 et CHF 1'700'000.- de plus que les comptes 2022. Pour établir ce chiffre, nous nous sommes basés sur les taxations définitives 2021 que nous connaissons, soit CHF 22'178'661.-. Nous avons suivi les recommandations de l'Etat qui préconise d'augmenter les chiffres de 2021 de 5,6%. Nous avons aussi connaissance de cas particuliers favorables qui nous permettent d'établir le chiffre de CHF 23'700'000.- tout en restant prudent dans cette estimation.

Au sujet de l'impôt sur la fortune des personnes morales, le montant retenu est de CHF 2'210'000.-. Le montant était un peu plus élevé en 2021 mais comme il y a eu, dans l'intervalle, des modifications de lois fiscales cantonales pour l'impôt sur la fortune, nous tablons plutôt sur un montant stable à CHF 2'210'000.-.

L'impôt sur le bénéfice de ces personnes morales se monte à CHF 21'450'000.- pour 2024. La base de ce chiffre concerne également les taxations 2021 qui sont connues. Je vous rappelle que 2021 est la deuxième année au cours de laquelle la réforme fiscale des entreprises est en vigueur. Nous pouvons constater que les conséquences de cette réforme, qui faisait peur à tout le monde, ne sont pas aussi négatives que ce qu'on pouvait craindre au moment de son adoption. Le chiffre retenu est de CHF 350'000.- plus élevé que le budget 2023. Nous pouvons aussi fixer ce chiffre en fonction des contacts directs que nous avons avec certaines entreprises de la place, qui nous donnent leur vision 2024 que nous pouvons prendre en compte dans le calcul.

Nous avons 80 contribuables personnes morales sur le territoire communal et le montant moyen par contribuable est de CHF 268'125.-, en vous imaginant bien qu'il y a d'énormes disparités entre certains contribuables.

C'est le dixième budget que j'ai l'honneur de vous présenter et je mentionne à chaque fois que nous avons une forte dépendance par rapport à l'impôt sur les personnes morales. J'y reviendrai tout à l'heure en termes de pourcentage et de comparaison avec d'autres communes. Quand tout va bien, cette dépendance est un bonus mais c'est également un risque puisque nous n'avons aucune garantie, d'année en année, à ce que ce montant puisse demeurer à cette hauteur.

Quelques mots sur les impôts conjoncturels. Ceux des mutations immobilières se montent à CHF 1'200'000.-. On constate que chaque année ce montant est plus élevé dans les comptes. Par exemple, au 30 septembre 2023, le montant encaissé s'élève à CHF 1'626'011.-. Pour l'année 2024, un changement fiscal a été décidé au niveau cantonal où les premiers acquéreurs sont exonérés des droits de mutation pour les premiers CHF 500'000.-, de sorte que là aussi il y aura un effet cascade sur les communes et que, dès lors, nous encaisserons toujours CHF 1'200'000.- mais pas beaucoup plus. Même chose pour les prestations en capital qui ont baissé de près de moitié par rapport à 2022 suite à des décisions de notre Parlement cantonal.

Quelques statistiques diverses à l'appui de ce budget avec toujours la problématique des dépenses liées : 46% des charges brutes de la Commune sont des dépenses liées sur lesquelles nous n'avons que peu de marge si ce n'est de nous battre dans les associations intercommunales. Si nous comptons les salaires, environ 12 millions par année, nous aboutissons à 61,6% de charges brutes qui sont difficilement compressibles. Reste donc en

théorie 38,4 % des dépenses pour agir. Toutes ces dépenses sont difficiles à couper comme par exemple l'entretien des immeubles, etc. Finalement la marge de manœuvre en termes de charges pour le Conseil communal est assez mince.

Deux mots sur la subvention pour la FAEF dont vous pouvez apercevoir un historique qui passe de CHF 1'496'351.- en 2020 à CHF 2'368'715.- budgétisé en 2024 soit une augmentation de 24,6% en une année et de 58,3% en cinq ans. Des efforts considérables ont été faits par la Fondation avec l'appui du Conseil communal pour élargir l'offre et proposer des conditions plus favorables pour certaines catégories de revenus ce qui fait que, l'un dans l'autre, nous avons une subvention communale beaucoup plus élevée que les années passées.

Au sujet des amortissements sur réévaluations 2024, dont les charges se montent à CHF 1'836'721.-, ils sont compensés par le prélèvement de CHF 2'300'000.- annuel, prévu sur dix ans sur la réserve de réévaluation ; il en résulte un bonus pour le budget 2024 communal de CHF 463'279.-.

Les investissements nets prévus en 2024 s'élèvent à CHF 14'000'000.-. La dette devrait demeurer inchangée en 2024 ; son taux moyen actuel est de 0,7%. Avec l'augmentation en cours des taux d'intérêts, la Commune va autofinancer ses investissements afin d'éviter une hausse de la dette, des intérêts et des amortissements. Les liquidités de la Commune devraient permettre de financer ces investissements, ce qui est une bonne nouvelle.

En conclusion, le budget 2024 est équilibré mais avec de nombreuses inconnues. Eu égard à la planification financière, sur laquelle je dirais exceptionnellement un mot cette année, des réflexions vont être faites sur les dépenses et les investissements indispensables pour aboutir à une priorisation maximale. Nous devons également faire attention à la dette dans le futur puisque celle-ci, au vu des importants investissements après 2024, va nécessairement augmenter en même temps que les taux d'intérêts sur le marché. Nous aurons aussi des revenus extraordinaires qui disparaîtront.

Concernant la dépendance aux personnes morales, j'ai fait un petit comparatif des communes fribourgeoises. Nous dépendons à 47% des personnes morales dans nos revenus fiscaux, ce qui est énorme. Si on compare avec Marly, dont le revenu des personnes physiques se monte à CHF 18'500'000.- et celui des personnes morales à CHF 780'000.-, leur dépendance aux personnes morales est de 4% seulement. Nous avons une situation totalement différente dont on peut se réjouir mais qui comporte aussi son lot de risques.

Voilà pour les principaux points de ce budget 2024. Je reste à disposition pour toutes vos questions.

M. Dimitri Küttel, Président. Je vous remercie M. Carrel pour cette présentation de synthèse qui nous aide à mieux comprendre notre budget. La parole est maintenant donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 novembre 2023, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances communales, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ainsi que M. Maxime Kursner, adjoint à la Cheffe de service, en vue de l'examen du budget 2024.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et particulièrement M. Olivier Carrel ainsi que le Service des finances pour la qualité du message et des documents qui lui ont été fournis ainsi que les explications complémentaires données.

La Commission financière ne peut que se réjouir de l'équilibre trouvé entre les recettes et les dépenses pour ce budget 2024, le déficit se réduisant ainsi au montant de CHF 16'944.85. Il y a lieu toutefois de garder à l'esprit que certains éléments qui ont contribué à ce bon résultat ne se reproduiront pas à l'infini. En effet, le prélèvement de CHF 2'300'000.- qui se traduit par un bénéfice de CHF 463'279.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif prendra fin en 2030. La péréquation financière intercommunale, actuellement en diminution de CHF 301'197.- par rapport à 2023, risque, quant à elle, de reprendre l'ascenseur dès les comptes 2026. Enfin, la compensation cantonale relative à la RFFA, budgétisée à hauteur de CHF 1'941'308.- comme l'année dernière, s'éteindra à fin 2026. Il y a lieu aussi de relever que le budget 2024 bénéficie encore de taux d'intérêt relativement bas en raison de renouvellements de crédit effectués ces dernières années avec d'excellentes conditions. Mais là aussi, la planification financière 2025 à 2027 nous prédit des intérêts de la dette en augmentation.

Le message du Conseil communal fait état d'une hausse des charges dans différents domaines, tels que les salaires du personnel et des coûts de l'énergie de manière générale. La Commission financière a eu droit aux explications à ce sujet, qui, malheureusement, ne figurent pas dans le message destiné aux Conseillers généraux.

Ainsi, le budget 2024 prévoit des charges supplémentaires non négligeables de CHF 757'818.- qui concernent le personnel. Ces charges supplémentaires se composent de CHF 394'200.- pour les salaires du personnel de la Commune, CHF 77'120.- pour la part patronale de l'AVS, AI, APG, AC et LPP, et CHF 286'498.- pour les traitements des enseignants et du personnel du SLPPI.

L'augmentation des charges pour les salaires couvrent d'une part l'engagement de nouveaux collaborateurs, 3,8 EPT pour le Service des curatelles et les Services techniques, et d'autre part l'augmentation automatique des salaires (paliers) basés sur l'échelle de traitement ainsi que l'indexation des salaires fixée à 1,5%.

La Commission financière note également que le budget 2024 est fortement impacté par l'effort important consenti en faveur des parents plaçant leurs enfants à la FAEF. La Commission financière estime que la charge supplémentaire de CHF 469'442.- destinée d'une part, à réduire de façon sensible la participation des parents pour les frais de garde au sein des structures familiales, et d'autre part, à développer l'offre avec la création de la nouvelle crèche des Dailles, aurait mérité d'être mentionné dans l'introduction du message comme un des éléments qui englobent la hausse des charges (à côté des salaires du personnel et des coûts de l'énergie).

Il y a lieu de garder en mémoire que l'équilibre du budget 2024 a aussi été permis grâce à l'apport financier important des personnes morales sises sur le territoire communal. La Commission financière ne peut que leur en être reconnaissante et se réjouir qu'elles aient choisi Villars-sur-Glâne pour leur implantation. Notre Commune doit veiller à préserver des conditions-cadres favorables aux personnes morales afin de favoriser leur maintien sur notre territoire.

La Commission financière ne peut que constater, qu'en l'état, les investissements prévus pour 2024 seront très nombreux. Le Conseil général se prononcera en temps voulu sur ces derniers par le biais des messages qui lui seront soumis. Leur impact sur la dette, les intérêts et amortissements sera important. Il y aura lieu de s'en souvenir ! D'ailleurs, les répercussions sur des investissements décidés par le Conseil général durant cette année 2023 se font déjà sentir dans le budget 2024, notamment celles relatives à la création d'une nouvelle crèche aux Dailles et à l'agrandissement et transformation de la STEP.

Moyennant ses préavis au sujet des dépenses nouvelles et sous réserve des réponses données aux commentaires abordés dans le cadre de la discussion chapitre par chapitre, la Commission financière, à l'unanimité, approuve le budget 2024.

M. Dimitri Küttel, Président. Avant d'ouvrir la discussion générale, je vous rappelle que selon l'article 43, aliéna 5 de notre règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit en ce qui concerne le budget et les comptes, de sorte qu'il ne peut y avoir de propositions de non-entrée en matière. Toutefois, une demande de renvoi est possible conformément à l'article 44, alinéa 4 du même règlement. La demande de renvoi indique les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. La demande de renvoi est soumise au vote

avant la discussion de détail. La parole est à présent donnée au Conseil général pour la discussion générale, y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le budget laisse apparaître un déficit de CHF 16'944.85. Comme on le sait, la Commune fait toujours une planification financière extrêmement prudente.

Un petit rappel : Pour 2021, nous avons budgétisé plus de 5,5 millions de déficit et finalement réalisé un bénéfice de plus de 3,5 millions.

Pour 2022, nous avons prévu un bénéfice de 300'000 francs. Nous avons terminé avec un bénéfice net de 6 millions.

Nous pouvons donc être tranquille. Le mini déficit prévu au budget risque bien de se transformer en magnifique bénéfice de plusieurs millions. C'est certainement une bonne nouvelle, mais aussi un piège. Et là, je me permets de citer les propos d'Avenir Suisse :

"L'idéal serait d'avoir des prévisions correctes et des budgets équilibrés. A long terme notamment, les excédents sont aussi peu adaptés aux générations que les déficits de longue durée. En cas d'excédents à long terme, les contribuables actuels ne reçoivent pas de prestations de l'Etat équivalentes à leurs contributions fiscales".

Oui, nos finances communales vont très bien. Ce n'est par contre pas le cas de nombreux habitants de notre Commune : les primes maladie ont explosé, les loyers ont fortement augmenté, les prix de l'alimentation et de l'énergie ont pris l'ascenseur. Beaucoup de familles et de retraités ne savent plus comment faire face aux nouvelles dépenses. C'est pourquoi, il serait judicieux en cette période de ne pas constituer des trésors de guerre, mais d'investir dans des prestations utiles pour la population.

On peut penser notamment à l'aide au logement dont les montants n'ont plus augmenté depuis longtemps, alors que c'est un outil essentiel pour réduire les charges de la classe moyenne et empêcher de nouvelles tranches de la population de recourir à l'aide sociale.

Néanmoins, nous constatons dans ce budget, des efforts pour améliorer des prestations importantes pour les familles. J'aimerais mentionner ici l'augmentation du budget pour l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire, la planification d'une étude pour améliorer l'offre en infrastructures sportives, le lancement d'un projet à l'école de Villars-Vert visant l'aménagement d'espaces naturels au sein de la cour de récréation et de jeux.

En résumé, même si le groupe socialiste estimerait judicieux d'investir davantage dans les prestations à la population en prévision des bénéfices que nous ferons, nous nous rallions à ce budget et saluons le développement de certaines prestations favorables aux familles.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Demont.

M. Alexandre Demont, Conseiller général. Réuni le 4 décembre dernier, le groupe PLR-PVL a pris connaissance et analysé le budget 2024 ainsi que le message y relatif. Le groupe PLR-PVL, tient avant tout à remercier le Conseiller communal en charge des finances ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité du travail fourni sur cet exercice fiscal démontré par l'équilibre budgétaire et une situation financière que l'on peut qualifier de saine.

Le budget 2024 ne suscite pas de commentaire particulier de la part de notre groupe qui recommande de l'accepter en l'état. Il tient toutefois à souligner les efforts importants consentis par la Commune pour les dépenses à caractère social notamment pour l'accueil extrascolaire qui démontre s'il n'était besoin, que la politique sociale de notre Commune est particulièrement dynamique.

Ces efforts devront être alignés avec des perspectives qui semblent plus tendues ainsi que l'envisage le budget sur une projection à 5 ans, en raison de l'augmentation des coûts énergétiques et de la charge sociale et autres impondérables tels que la hausse des taux d'intérêts et charges de la dette.

Pour ces motifs et avec une marche de manœuvre qui semble s'affaiblir, le groupe PLR-PVL préconise une approche prudentielle quant aux projets d'investissement à venir, qui devrait notamment se traduire par une rationalisation des dépenses et un examen poussé des dossiers sujets à financements.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Notre groupe les Verts Centre-Gauche PCS tient à remercier le Conseiller communal en charge des finances ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ce service pour la qualité du message et le travail fourni. A titre personnel, j'ai comparé notre budget avec celui de la Ville de Fribourg et j'ai constaté que le contenu, la structure et la mise en page me convient beaucoup mieux que celui de la Ville de Fribourg et je félicite le Service des finances.

Les exigences auxquelles notre Commune doit répondre ne cessent de croître. On le voit dans l'augmentation des dossiers dans le domaine de la formation (accueil extrascolaire, psychologue, logopédiste etc.), mais aussi dans celui du social (p.ex. Service des Curatelles). C'est également le cas dans la santé, où il faut s'attendre à des besoins en infrastructures de plus en plus importants pour le 3^{ème} âge. Tout ceci a un coût et nous sommes contents de constater que Villars-sur-Glâne sera capable de répondre à ces demandes, qui plus est avec un budget équilibré tel que présenté par le Conseil communal.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le budget et vous recommandons par conséquent de l'accepter.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre a examiné avec attention le budget 2024 ainsi que le message relatif du Conseil communal lors de sa séance préparatoire. Il remercie tout d'abord le Conseil communal ainsi que le Service des finances pour leur travail et pour les explications fournies pour l'élaboration de ce budget. Il les remercie ensuite pour nous présenter un budget quasi équilibré, malgré les nouveaux postes qui ont dû être créés, malgré l'augmentation des charges salariales (les fameux paliers et une indexation de 1.5%) et malgré les coûts de l'énergie ou de la dette pas prêts de redescendre. Grâce aux prévisions économiques à la hausse et à un usage du crayon rouge actif, ces comptes satisfont le groupe Le Centre qui ne manque pas de souligner l'effort considérable effectué pour les familles avec la FAEF.

Le groupe Le Centre, invite, encore et toujours, le Conseil communal à persévérer sur la voie suivie jusqu'ici afin de garantir une maîtrise des coûts et l'équilibre financier et qu'il garde son bâton de pèlerin pour chercher des recettes supplémentaires et supprimer celles inutiles. L'unanimité des membres du groupe Le Centre accepte le message relatif au budget 2024 présentant un déficit de CHF 16'944.85 pour un total de charges de CHF 85'188'841.45.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Est-ce que le Conseil communal souhaite réagir à ce stade ? Tel n'est pas le cas et qu'aucune demande de renvoi n'a été formulée, nous allons donc passer à la discussion de détail du budget de résultats et des investissements, chapitre par chapitre.

Afin de permettre un bon déroulement des débats, je me permets de vous rappeler en préambule quelques point importants relatifs à l'ordre des discussions et des votes.

Chaque Conseillère et Conseiller généraux peut intervenir en faisant des contre-propositions relatives à un ou plusieurs postes d'un chapitre du budget ou des comptes en discussion. Afin de faciliter le traitement de ces contre-propositions, je vous invite à les déposer par écrit auprès de la présidence du Conseil général.

En cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire émanant du Conseil général, il convient de trouver un autre poste qu'il est possible de diminuer dans la même mesure, les dépenses liées en sont ainsi exclues. Lorsque nous passons en revue les propositions budgétaires d'un chapitre, toutes les modifications le touchant doivent être annoncées. Nous ne reviendrons, ensuite, plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures le touchant.

A titre d'exemple, si vous souhaitez augmenter une position budgétaire dans le chapitre 8 en diminuant dans la même mesure une position dans le chapitre 5, la proposition de diminution de la position budgétaire devra être formulée durant la discussion de détail du chapitre 5.

En cas de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons d'abord sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la ou les autres propositions ne sont pas soumises au vote. Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur une proposition donnée.

Au cas où une ou plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, nous voterons en premier sur la proposition qui s'éloigne le moins de la position budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Chaque membre peut contester l'ordre des votes proposé par le Président. Dans ce cas, la séance est suspendue et le Bureau tranche la contestation.

Enfin, pour rappel, lors de notre séance du 14 décembre 2022, après une courte interruption de séance, le Bureau avait décidé de ne pas modifier l'ordre du jour et donc de discuter en détail le budget de résultats et des investissements puis, dans un second temps, de passer à l'approbation

des nouvelles dépenses non-liées qui dépassent la compétence du Conseil communal et qui doivent être approuvées par le Conseil général.

Est-ce que quelqu'un a besoin d'explication complémentaire par rapport à l'ordre des débats ?
Tel n'est pas le cas, nous entamons l'examen de détail du budget de résultats.

Chapitre 0 / Administration générale (pages 13 à 17)

M. Bruno Marmier, Syndic, a la remarque suivante. Je profite de ce premier poste concernant les salaires pour indiquer que le Conseil communal a retenu pour ce budget une enveloppe budgétaire de 1,5 % en ce qui concerne l'indexation. L'indice des prix à la consommation ayant augmenté de 1,4 % au cours des 12 derniers mois, les salaires du personnel seront indexés dans cette même proportion dès le 1^{er} janvier 2024. Je précise également qu'entre 2010 et 2022, l'indice a varié de 5,4 % et que les salaires de la Commune ont également augmentés dans ce même laps de temps de 5,4 %. Nous sommes donc à l'équilibre parfait.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Guido Ponzio, Conseiller général, a la remarque suivante :

0299.3132.50 Etudes pour bâtiments communaux

Je souhaiterais obtenir quelques informations complémentaires concernant les objets cités sous cette rubrique.

Ecole de Villars-Vert : est-ce que l'étude pour l'assainissement énergétique porte sur l'ensemble des bâtiments scolaires du site, ou si ce n'est pas le cas, lesquels ?

Centre sportif du Platy : à quels besoins seraient destinés les nouveaux vestiaires mentionnés ?

Cabane du Platy : l'étude de faisabilité proposée porte sur une démolition/reconstruction. Pourquoi l'option d'une rénovation n'est-elle pas envisagée ?

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Concernant la cabane du Platy il s'agit pour l'instant uniquement d'un montant inscrit au budget. Aucune étude n'a encore été établie. Plusieurs possibilités entre la démolition et la rénovation sont en cours de discussion. Les sanitaires sont néanmoins difficilement réparables en l'état.

Au sujet de l'école de Villars-Vert, il s'agit de l'enveloppe générale de l'école. L'idée serait également d'agrandir une partie des salles de classes car certaines ne répondent plus aux exigences de grandeur de locaux. Plusieurs variantes quant à l'assainissement des façades de l'école sont en train d'être étudiées.

Pour le 3^{ème} point, s'agissant des vestiaires du Centre sportif, les locaux actuels ne suffisent plus pour tous les clubs ainsi que les utilisatrices et utilisateurs. L'idée serait de créer de nouveaux vestiaires et de rénover dans un second temps ceux existants. M. Grangier peut vous donner plus de détails concernant ces locaux.

M. François Grangier, Conseiller communal. Concernant les vestiaires, il y a une nouvelle réglementation suisse concernant tous les sports qui mentionne que les différentes catégories de personnes ne soient plus mélangées. Il y a de nouvelles réglementations très précises. C'est par rapport à tout cela, entre autres, que nous allons étudier le fait d'augmenter le nombre de vestiaires et de les rénover.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 0 est close.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics (pages 18 à 20)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 1 est close.

Chapitre 2 / Formation (Pages 21 à 28)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

2180.3612.00 Frais d'accueils extrascolaires ERAF Fribourg

La Commission financière a demandé le détail de l'augmentation de ce poste qui passe de CHF 497.70 aux comptes 2022 à CHF 9'600.- au budget 2023, puis à CHF 50'000.- au budget 2024.

2194.3130.00 Sport scolaire facultatif par des tiers

La Commission financière demande des explications sur l'augmentation de ce poste qui passe de CHF 9'199.- aux comptes 2022 à CHF 16'200.- au budget 2023, puis à CHF 23'200.- au budget 2024.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole au Conseil communal afin de répondre à la Commission financière. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. S'agissant de l'accueil extrascolaire de l'ERAF, je vous informe que celui-ci est en cours de restructuration et de professionnalisation afin de répondre aux exigences du SEJ. Une coordinatrice a été engagée afin de gérer un nombre croissant de demandes, car la gestion par le secrétariat de l'école a atteint ses limites. En effet, plus de 380 unités d'accueil sont fournies chaque semaine aux 238 élèves de l'ERAF. Les tarifs, qui tiennent compte des revenus des parents, ont été modifiés pour la rentrée scolaire. La location des locaux a été réévaluée par la Fondation de l'Eglise réformée, propriétaire des bâtiments.

De manière générale, les recettes sont en baisse et les charges en hausse. A titre d'exemple, les recettes 2022 de l'accueil étaient de CHF 259'000.- alors que pour le budget 2024 seulement de CHF 209'000.-, soit une diminution de CHF 50'000.- des recettes en 3 ans. Dans le même temps, les charges sont passées de CHF 265'738.- à CHF 366'500.- dans la même période, soit une hausse de CHF 100'000.-.

Il sied de préciser que le coût d'une unité d'accueil est de CHF 25.38 ; les recettes par unité sont en moyenne de CHF 14,93. Le déficit, de CHF 10.45 par unité, est facturé à la Commune. 35 élèves de Villars-sur-Glâne bénéficient de 4788 unités d'accueil, ce qui correspond à une charge de CHF 50'000.-.

Le coût de l'accueil à l'ERAF est similaire à celui de la FAEF. J'ajoute qu'il ne serait pas possible d'un point de vue pratique d'accueillir à Villars-sur-Glâne les enfants de l'ERAF, ce d'autant plus que la majorité des heures d'accueil se fait sur la pause de midi.

S'agissant du sport scolaire facultatif par des tiers. Depuis 2023, et après discussion avec le Service des finances, les coûts des transports en lien avec le sport scolaire facultatif (cours de

natation) sont dorénavant imputés dans cette rubrique et non plus sous la rubrique 2195.3130.00 relative aux transports scolaires. Cette charge représente environ CHF 10'000.-.

Il faut également tenir compte du fait que les prix facturés par les prestataires sont plus élevés qu'auparavant (carburant, main-d'œuvre, etc.).

De plus, notre offre de sport s'est élargie en proposant un cours d'aviron (fin avril à fin juin) et un cours « bouger, s'amuser ». Ces nouvelles activités nécessitent des transports supplémentaires vers les « Neigles » à Fribourg et vers la piscine de l'Ecole régionale alémanique de Fribourg, une semaine sur deux.

Pour ces raisons, le budget a été adapté en conséquence.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 est close.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (page 29 à 33)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

322 Musique et théâtre

La Commission financière s'étonne que ce poste soit augmenté systématiquement d'année en année alors que le montant budgétisé est rarement dépensé dans son intégralité. Elle demande à en connaître la raison.

3229.3144.00 Entretiens et réparations à Nuithonie

La Commission financière a demandé le détail du montant budgétisé.

3410 Sports

La Commission financière a été informée que de nouvelles directives allaient être mises en place pour l'attribution des subsides aux sociétés sportives de la Commune prévoyant des critères plus objectifs et plus égalitaires et visant l'ensemble des clubs sportifs. La Commission financière en a pris acte avec satisfaction et a demandé de pouvoir en prendre connaissance lorsqu'elles seront sous toit, en espérant qu'elles seront soumises au préalable à la Commission des sports.

3410.3120.00 Chauffage buvette du Platy

La Commission financière s'étonne qu'aucun frais de chauffage n'ait été prévu au budget 2023 alors que c'est le cas pour 2024 (CHF 2'500.-) Quelle en est la raison ?

M. Samuel Gautron, Conseiller général, a la remarque suivante :

3411.3132.50 Etudes développement infrastructures sportives

Auriez-vous en l'état déjà des précisions quant à d'éventuelles futures études pour ces infrastructures sportives ? Un dossier bien détaillé concernant un pumtrack avait été soumis à plusieurs Conseillères et Conseillers communaux par un habitant de la Commune. (le pumtrack est donc une piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés qui peut être utilisée par des VTT, skate, rollers, etc.).

Est-ce que ce projet, dans sa grande version ou sa petite version fait partie des réflexions actuelles ?

Sa réalisation pourrait être prise en compte lors de la construction de la TransAgglo et aurait de multiples avantages comme la mise à disposition d'un espace public dédié à tous les âges, la diversification de l'offre sportive ainsi que la contribution au perfectionnement de la conduite.

M. Guido Ponzo, Conseiller général, a la remarque suivante :

3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts

Sous le point Parc urbain de Cormanon figure le remplacement de sept chênes de la lignée plantée il y a quelques années sur la crête. Pour éviter de nouvelles déconvenues, ce travail sera-t-il exécuté sous la direction de professionnels ?

Dans le même registre, qu'en est-il du remplacement de la dizaine d'arbres fruitiers du verger de Cormanon qui ont également dépéri ces dernières années ?

Il serait souhaitable que le remplacement de ces arbres et l'entretien du verger soient également pris en compte dans ce budget.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour les réponses.
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour ses remarques concernant l'augmentation proposée des postes relatifs à la culture. Il y a lieu de rappeler que durant la pandémie de COVID, des montants supplémentaires de l'ordre de

CHF 25'000.- pour la culture et de CHF 45'000.- pour le sport ont été votés au budget 2021 par le Conseil général en plus des subventions et subsides ordinaires. Le budget 2022 prévoyait encore des aides COVID à hauteur de CHF 25'000.- pour le sport et CHF 15'000.- pour la culture.

Lors de l'établissement du budget 2023, à juste titre, les aides COVID n'ont plus été nécessaires mais les subventions ordinaires ont été augmentées d'environ CHF 15'000.- pour la culture et le même montant pour le sport. A ce jour les montants attribués en 2023 sont pratiquement entièrement utilisés comme vous le verrez dans les comptes 2023.

D'après les retours faits à la Commission culturelle, le nombre de nos associations, comme par exemple les Concerts de l'Avent, se sont vus imposer par les services de l'Etat de Fribourg une obligation de professionnalisation de leurs structures afin de pouvoir continuer à toucher les aides cantonales. Cette exigence, comme vous pouvez l'imaginer, a des répercussions financières importantes et, par ricochet, les demandes de soutien ont augmenté, d'où les propositions d'augmentation des postes concernant la culture.

Concernant le sport proprement dit, la directive pour l'attribution des subventions est effectivement prête et elle a été soumise et validée par la Commission des sports lors de sa séance du 5 septembre 2023, séance à laquelle M. le Président du Conseil général était invité.

La validation de la directive par le Conseil communal se fera à la suite de la séance de ce soir car elle ne pouvait pas se faire avant d'avoir la validation du budget de la part du Conseil général, étant donné que les montants des subventions mentionnés dans la directive dépendent évidemment du budget qui vous est proposé ce soir. Cette directive sera diffusée sur le site internet de la Commune à l'attention des clubs et associations et je ne manquerai pas de la faire parvenir à la Commission financière comme demandé.

Par rapport à la question de M. Gautron, au sujet des études de développement des infrastructures sportives, ce montant sert à étudier la possibilité de développer des infrastructures sportives le long de la nouvelle TransAgglo. Quant à vous dire aujourd'hui si un pumptrack ou si d'autres infrastructures seront sélectionnées c'est un peu tôt car nous n'avons pas lancé les études à proprement dit. Aucune option n'est écartée aujourd'hui par rapport à la réalisation de ces nouvelles infrastructures sportives.

Concernant les chênes dont M. Ponzo fait état, en effet ceux-ci ont malheureusement péri le long de ce chemin. Une analyse a été demandée à des spécialistes afin de savoir pourquoi ces chênes n'ont pas survécu après leur plantation, cette analyse est toujours en cours auprès d'un institut

d'horticulture à Genève. Nous prendrons en compte ces phénomènes et ne planterons plus des arbres qui ne se développent pas chez nous.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Pour répondre à la Commission financière, l'entretien et la réparation du bâtiment de Nuithonie qui seront réalisés en 2024 se composent Comme suit :

Curage des canalisations à faire tous les 5 ans pour un montant de CHF 2'500.-. Le store du bureau du Directeur est en mauvais état et doit être changé pour CHF 2'000.-. Les néons fluorescents doivent également être changés pour un montant de CHF 7'500.-. La centrale de sonorisation et d'évacuation sera changée pour un montant de CHF 40'000.- auquel il faut ajouter CHF 5'500.- pour les raccordements électroniques.

Les utilisateurs et utilisatrices ont demandé l'installation de deux prises triples dans le couloir des loges pour un montant de CHF 2'000.-. Le logiciel de gestion des clés doit être modifié pour un montant de CHF 2'700.-. Il y a lieu également de procéder à une réfection des gaines de ventilation pour un montant de CHF 17'500.-. Remplacer l'adoucisseur qui ne fonctionne plus pour un montant de CHF 10'000.-. Rénover le plancher de la scène pour CHF 40'000.- et CHF 15'000.- sont prévus pour l'entretien courant.

Concernant les frais de chauffage de la buvette du Platy, ceux-ci étaient pris en charge par le FC Villars. Suite à la nouvelle convention qui a été signée le 11 décembre 2020, il est prévu que la Commune prenne en charge les frais d'eau, d'électricité, de chauffage, d'épuration, les frais d'entretien dû à l'usure normale ainsi que les primes d'assurances ECAB. Malheureusement, il n'a pas été tenu compte de cette nouvelle convention pour le budget 2022 et 2023 en raison d'un oubli.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 3 est close.

Chapitre 4 / Santé (pages 34 à 35)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Olimpia Mamula Steiner, Conseillère générale rejoint la séance à 20h40.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 4 est close.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (pages 36 à 40)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles

La Commission financière s'étonne qu'une augmentation du volume des dossiers, qui d'ailleurs entraîne l'engagement de personnel, ne donne pas lieu à des recettes supplémentaires, d'où sa demande d'explication.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. le Syndic pour les explications.

M. Bruno Marmier, Syndic. Nous remarquons que les personnes bénéficiant du soutien du Service des curatelles sont, de manière générale, moins aisées qu'auparavant. Pour des dossiers pour lesquels nous avons par le passé des rémunérations à hauteur de CHF 2'000.- à CHF 3'000.- par année, aujourd'hui nous avons une majorité de dossiers pour lesquels la Justice de paix attribue au maximum CHF 300.-. Il s'agit principalement de dossiers concernant des personnes sans activité lucrative, au bénéfice de rente AI, AVS ou de prestations complémentaires et qui sont souvent aidées par le Service social.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 5 est close.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (pages 41 à 43)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je souhaite intervenir pour le projet de déplacement de la zone de stockage de Sainte-Apolline à la route du Belvédère.

6150.3160.00 Location dépôt des services extérieurs

Pour moi, ce projet est mauvais à bien des égards. Premièrement, il se situe à l'opposé des Service extérieurs. Ensuite, il se situe dans une des dernières terres cultivées de la Commune. Un des derniers champs qui, sous prétexte, n'est pas dans une zone agricole va être dégrappé pour faire un stockage qui n'a pas une immense valeur. Une surface équivalente de 2'000 m² permettrait de produire 9 tonnes de pommes de terre.

Ensuite, le loyer annuel demandé par la Bourgeoisie est de CHF 5'000.- ce qui est dix fois plus au m² que pour un bail à ferme. C'est clair que le fermier va être remercié par la Bourgeoisie.

Les autorités communales ont participé à l'inauguration du nouveau hangar d'HG Commercial qui a eu une idée très ingénieuse de stocker son matériel sur des étagères, ce que je conseille à la Commune. Je suis allé voir sur place et 90% du matériel est stockable sur des étagères donc on pourrait drastiquement réduire la surface utilisée. Selon le besoin de la Commune il s'agit plus d'un stockage que d'une surface d'où mes questions suivantes :

1. Pour un parking provisoire, nous avons reçu une offre pour le dégrappage de 47.- le m². Si nous prenons une surface équivalente à Sainte-Apolline cela coûterait CHF 94'000.- Est-ce que le déplacement de la zone de stockage dépasse le budget maximal avant message ?
2. Le nouveau hangar de la déchetterie dont le toit a été fait en 3 étages pour des raisons esthétiques n'aurait-il pas pu être fait en un seul tenant avec plus de hauteur pour des étagères ? J'ai envie d'ajouter qu'avant le projet communal je n'avais jamais entendu d'un hangar qu'il était trop haut.
3. Au sujet des parcelles du hangar Saint-Apolline 23A de la déchetterie, la STEP ne pourrait-elle pas être partiellement aplanie afin d'accueillir les bennes et le stockage actuel.

Pour répondre à ces questions et afin d'éviter de gâcher la terre agricole je propose que le Conseil communal mandate une étude afin de pouvoir stocker du matériel selon des besoins réels sur l'espace disponible à Sainte-Apolline.

M. Guido Ponso, Conseiller général, a la remarque suivante :

6150.3132.60 Appuis techniques en sous-traitance

La concrétisation des mesures du plan climat et leur monitoring représentera pour les Services techniques un volume de travail très important qui s'ajoutera à leurs tâches courantes. Les ressources actuelles sont manifestement insuffisantes pour répondre à ce défi dans les délais imposés. Si l'engagement de collaborateurs supplémentaires n'est pas envisagé pour l'heure, des mandats d'appui extérieurs sont indispensables pour accélérer le rythme de mise en œuvre.

Dans ce sens, les CHF 50'000.- inscrits au budget comme appui aux services techniques représentent un minimum qu'il sera absolument nécessaire de compléter dans le cadre des futurs crédits d'investissement relatifs à la mise en œuvre du plan climat.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour les réponses.
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Je remercie M. Overney pour sa question concernant la localisation du dépôt des Services extérieurs. Je vous fais volontiers un petit historique afin de bien comprendre le choix de cet emplacement.

Les Services techniques ont analysé de nombreux endroits par une étude de la société Urbasol SA qui date de février 2022 afin de pouvoir relocaliser ce dépôt de matières inertes (sable, gravier, pavés, etc.) qui permettra à nos services de réutiliser des éléments enlevés et de stocker un peu de matériaux sans avoir besoin d'en commander de petites quantités.

En 2022 déjà, une analyse des différentes possibilités a été menée sur les terrains appartenant à la Commune. Une zone d'environ 1'500 m² était nécessaire. Etant donné que l'ensemble des terrains dans les différentes zones constructibles sont déjà "réservés" pour des projets ou des raisons bien précises, des solutions étaient possibles uniquement sur des terrains en zone agricole et une autorisation spéciale a été demandée au SeCA. Malheureusement cette dernière a été refusée et nous avons dû chercher des possibilités sur des terrains appartenant à des tiers qui n'étaient pas en zone agricole.

Notre choix s'est porté sur le terrain appartenant à la Bourgeoisie de Fribourg qui se situe entre la route du Belvédère et la promenade des Tilleuls, à côté des jardins partagés proches de l'HFR qui est en zone d'intérêt général.

Une séance a eu lieu entre la Bourgeoisie, M. Rudaz, exploitant la parcelle, et la Commune de Villars-sur-Glâne. A l'issue de cette séance, nous sommes tombés d'accord sur une solution qui donnait satisfaction à tout le monde et le Conseil communal a validé cette proposition.

Pour ce qui est du terrain proche de la déchetterie, il n'était pas adapté car :

1. Il était trop petit, moins de 1'000 m²
2. Un mur de soutènement était nécessaire et les coûts étaient démesurés pour un espace de stockage
3. Il est destiné à une réserve pour une extension future de la déchetterie.

Par rapport au coût de ce nouvel espace de stockage, beaucoup de travaux seront effectués par nos propres services c'est pour cela que le montant n'est pas énorme. Une grande partie ne sera pas sous-traitée et sera effectuée par les Services extérieurs.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 6 est close.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 44 à 50)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7101.3120.05 Electricité eau potable

La Commission financière remercie le Conseil communal d'avoir complété le message, à sa demande, justifiant de la forte augmentation de ce poste.

M. Guido Ponso, Conseiller général, a la remarque suivante :

7101.3120.05 Electricité eau potable

Je prends le prétexte de cette rubrique pour évoquer les tarifs de l'électricité consommée par la Commune. Il est mentionné ici que le coût moyen du kWh acheté sur le marché libre passe de 5.71 ct à 16.98 ct. Le Conseil communal peut-il confirmer que tous les contrats concernés portent bien sur de l'électricité de source renouvelable, et préciser quels sont les écarts de prix entre les divers contrats ?

Pour les autres contrats de fourniture le tarif 2024 se situe à 32.14 ct/kWh correspondant au tarif Plus du Groupe E. A titre d'exemplarité et dans la dynamique du plan climat, la Commune ne pourrait-elle pas envisager passer au tarif Star naturemade garantissant pour 3,1 ct supplémentaire une électricité de source répondant à des exigences écologiques plus élevées ?

Enfin, afin d'avoir une vision d'ensemble et un suivi en la matière, serait-il possible d'obtenir dans le cadre du prochain rapport de gestion un récapitulatif annuel de toutes les consommations et dépenses énergétiques de la Commune.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour les réponses.
M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Par rapport à la consommation d'électricité, toute celle de la Commune est labellisée verte. Nous achetons des certificats hydro pour l'électricité qui est achetée sur le marché libre. Pour les années à venir, il est clair que le prix de l'électricité va fortement augmenter pour les sites éligibles au marché libre. Nous avons fait un appel d'offre au mois de mars de cette année avec trois fournisseurs possibles. La Commune a choisi BKW comme fournisseur pour les deux années à venir. C'était l'offre la meilleure marché.

Quant à faire figurer, sur le rapport de gestion, le récapitulatif annuel de toutes les consommations et dépenses énergétiques de la Commune, effectivement nous pourrions ajouter la rubrique électricité étant donné qu'il y a déjà d'autres récapitulatifs.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 7 est close.

Chapitre 8 / Economie publique (page 51)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 8 est close.

Chapitre 9 / Finances et impôts (pages 52 à 54)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

9100.4000.00 Impôt revenu pers. physiques année fiscale

9100.4010.00 Impôt bénéfice pers. morales année fiscale

La Commission financière se réfère à ses commentaires qu'elle a fait précédemment, dans la discussion générale sur le budget.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 9 est close. L'examen du budget de résultats étant terminé, j'ouvre la discussion de détail du budget des investissements 2024.

Budget des investissements 2024 (tous les chapitres de 0 à 9, pages 63 à 68)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

Chapitre 0 / Administration générale

0220.5060.102 Renouvellement des unités de stockage

La Commission financière a pris acte avec satisfaction que le remplacement des serveurs et la numérisation des anciens permis de construire sont maintenant terminés.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications

6150.5060.025 Renouvellement véhicule édilité, plan quinquennal 2024-2028

La Commission financière soutient le Conseil communal dans sa proposition d'un plan quinquennal cette fois-ci pour le remplacement des véhicules édilitaires. Ceci aura l'avantage de pouvoir disposer d'une vision globale sur le renouvellement de l'ensemble de ces véhicules sur une période de 5 ans.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion de détail portant sur le budget des investissements 2024 est terminée. Nous passons à l'examen du budget par nature 2024.

Budget par nature 2024 (pages 1 à 11)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion de détail portant sur le budget par nature 2024 est terminée. Nous passons maintenant au vote sur les dépenses non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal. Je vous propose de voter sur ces nouvelles dépenses objet par objet. Y a-t-il des objections à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc sur la discussion des dépenses nouvelles non liées qui doivent être validées par le Conseil général.

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

3411.3132.50 Etudes développement infrastructures sportives CHF 15'000.-

A l'unanimité, la Commission financière préavise positivement cette dépense.

3411.3132.60 Appuis techniques et frais d'études pour projets CHF 15'000.-

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement cette dépense de CHF 15'000.-.

54511 Crèche des Dailles (nouvelle)

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement cette dépense.

M. Dimitri Küttel, Président. Nous passons maintenant au vote sur les dépenses non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal. Je vous propose de voter sur ces nouvelles dépenses objet par objet. Y'a-t-il des objections à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc au vote pour les postes suivants :

3411.3132.50 « Etudes développement infrastructures sportives » pour un montant de 15'000.- francs

Cette nouvelle ligne de budget est créée pour effectuer des études en vue de l'amélioration de l'offre en infrastructures sportives existantes ou nouvelles, Ces études permettront de mieux préparer les dossiers d'intention d'une part, et de mieux cibler les demandes d'autre part. La construction de la TransAgglo dans le secteur du Centre sportif du Platy amènera à porter des réflexions sur nos infrastructures sportives existantes et futures.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que ni le Conseil communal, ni le Conseil général ne souhaitent prendre la parole au sujet de ce poste, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le poste 3411.3132.50 « Etudes développement infrastructures sportives » pour un montant de 15'000.- francs sont priés de le manifester par main levée.

Cette dépense nouvelle non liée est acceptée à l'unanimité

3420.3132.60 « Appuis techniques et frais d'études pour projets » pour un montant de CHF 15'000.-

Actuellement, les Services extérieurs ne disposent pas d'un compte destiné à couvrir les frais d'études des projets et les prestations externes d'appui technique. A ce jour, ces dépenses sont imputées sur le compte d'études des projets routiers. Afin de distinguer les différentes charges par dicastère, il est proposé de créer ce nouveau compte.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que ni le Conseil communal, ni le Conseil général ne souhaitent prendre la parole au sujet de ce poste, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le poste 3420.3132.60 « Appuis techniques et frais d'études pour projets » pour un montant de 15'000.- francs sont priés de le manifester par main levée.

Cette dépense nouvelle non liée est acceptée à l'unanimité

54511 « Crèche des Dailles » pour un montant de charges 67'500.- francs et des produits estimés à 34'110.- francs.

Ce nouveau chapitre découle de l'achat en 2023 du local de la rue des Cerisiers 2. Les comptes relatifs à la gestion du bâtiment, tels que la consommation des énergies, l'entretien courant, les

assurances, la consommation d'eau, les locations de places extérieures ainsi que les amortissements ont été créés au même titre que tout autre bâtiment communal, afin d'en permettre le suivi des coûts.

M. Dimitri Küttel, Président. Etant donné que ni le Conseil communal, ni le Conseil général ne souhaitent prendre la parole au sujet de ce poste, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le poste 54511 « Crèches des Dailles » pour un montant de charges 67'500.- francs et des produits estimés à 34'110.- francs sont priés de le manifester par main levée.

Cette dépense nouvelle non liée est acceptée par 46 oui et 2 abstentions

M. Dimitri Küttel, Président. Le Conseil général ayant voté sur toutes les dépenses nouvelles non liées sur lesquelles il devait se prononcer, nous pouvons passer au vote d'ensemble du budget des résultats et des investissements 2024.

La Commission financière souhaite se prononcer sur les nouvelles dépenses liées et dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal quant à leur caractère lié ? La parole est donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes sur les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal quant à leur caractère lié, à savoir :

Dépenses nouvelles liées aux nouveaux règlements sur l'eau potable et l'épuration :

0220.3120.10 Eau potable, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif CHF 7'000.00

0220.3120.15 Epuration, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif CHF 11'315.00

6150.3120.15 Epuration des eaux des routes communales CHF 93'000.00

7101.3120.10 Taxe d'exploitation eau potable réseau EP (hors taxe) CHF 1'000.00

Ces dépenses étant liées aux nouveaux règlements sur l'eau potable et l'épuration, la Commission financière reconnaît, à l'unanimité, leur caractère lié.

Dépenses nouvelles liées à la reprise de la STEP de Villars-sur-Glâne par l'ASEV :

7201.3612.40 Part aux coûts d'exploitation de l'ASEV (FSEC) (DL) CHF 883'488.40

7201.3612.41 Part aux micropolluants de l'ASEV (FSEC) (DL) CHF 111'250.00

7201.3612.45 Part au maintien de la valeur de l'ASEV (FSMV) (DL) CHF 108'324.05

A l'unanimité, la Commission financière reconnaît le caractère lié de ces dépenses étant liées à la reprise de la STEP de Villars-sur-Glâne par l'ASEV.

M. Dimitri Küttel, Président. Le Conseil général ayant voté sur toutes les dépenses nouvelles non liées sur lesquelles il devait se prononcer, nous pouvons passer au vote d'ensemble du budget des résultats et des investissements 2024. Je profite de remercier le Conseil communal, l'administration et en particulier Mme Rusterholz pour la qualité du travail fourni et l'établissement de tous ces documents. Je remercie également les Conseillères et Conseillers généraux pour leurs analyses pertinentes et fouillées dans le cadre de ce budget 2024. J'invite les scrutateurs et scrutatrices à se préparer au comptage des voix.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2024 sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Président. Notre Commune ne risquant pas de « Shutdown à l'américaine », nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Planification financière 2024-2028

M. Dimitri Küttel, Président. La planification financière est un outil de gestion offrant une visibilité sur une possible évolution de la santé financière de la Commune. Ce point de l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'un vote du Conseil général, mais le sujet peut être discuté au sein de notre hémicycle. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer à ce stade ?
M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Sur la base d'un petit graphique, je souhaite vous rappeler quelques mots sur la Planification financière. Tout d'abord quelques chiffres qui vous sont projetés au beamer (***Annexe II au PV***). Ceux-ci vous ont été présentés le 18 novembre 2020 et prévoyaient pour 2021-2022-2023-2024 des déficits relativement importants. Il faut dire aussi qu'en novembre 2020 nous étions en plein Covid et que le pessimisme régnait. Si on compare les résultats de cette Planification financière 2021-2025 avec par exemple les comptes 2021 et 2022 et le budget 2023, si l'on compare aussi la Planification financière 2024 avec le budget que vous avez voté ce soir, ce dont je vous en remercie, nous constatons qu'il y a d'importantes différences qui vont toujours dans le même sens, ce qui rejoint la remarque faite en début de séance par M. Clément.

Pourquoi ces modifications ? Tout d'abord, il faut savoir que la Planification financière est un outil de travail du Conseil communal. C'est un outil qui bouge, c'est une photographie d'aujourd'hui de ce que la Commune sera dans 5 ans. Vous imaginez bien qu'il est très difficile de faire des projections à un aussi long terme quand il est déjà difficile de faire des budgets annuels. Comme M. Clément l'a relevé, je souhaite préciser que ce n'est pas une volonté du Conseil communal de présenter des budgets négatifs et des comptes positifs. Le résultat du budget que vous avez voté aujourd'hui a fait l'objet de nombreux arbitrages au sein du Conseil communal ; ce n'est pas la première mouture qui vous a été présentée ce soir.

Pourquoi la Planification financière aboutit souvent à des résultats qui peuvent faire peur ? C'est parce que nous sommes très prudents sur les recettes. On l'est d'autant plus à Villars-sur-Glâne car nous sommes dépendants des personnes morales et que nous ne pouvons pas, sans aucun motif, tabler sur une augmentation des recettes pour les personnes morales. Par contre, nous y mettons tous les investissements que nous prévoyons de réaliser sur cinq ans. La Planification qui vous est présentée aujourd'hui compte 58 millions de francs d'investissements mais l'expérience démontre qu'en réalité tous les investissements ne seront pas réalisés dans les délais prévus. En effet, cela ne dépend pas uniquement du Conseil communal car, pour de nombreux investissements, nous sommes partenaires avec l'Etat de Fribourg qui n'avance pas toujours comme on le souhaiterait. Il est donc difficile d'être plus précis. Ces constatations ne sont pas un oreiller de paresse pour le Conseil communal. Il est vrai que la Planification financière qui vous est présentée ce jour, en prenant les chiffres pour argent comptant, peut faire froid dans le dos. Toutefois, l'expérience montre encore une fois que le résultat ne sera pas celui-là. Par contre, dans les années futures, nous aurons des revenus qui ne seront plus là comme l'aide du Canton suite à la réforme fiscale des entreprises qui s'élève à environ 2 millions de francs mais également d'autres éléments qui peuvent se modifier de sorte que le Conseil communal est évidemment attentif à cette planification. Il a déjà pris la décision de se réunir pour discuter de certaines priorisations dans les investissements. Le Conseil communal prend très au sérieux la situation financière future de la Commune. Toutefois, je n'aimerais pas que la Planification financière, qui est un outil de travail et qui vous est soumise et modifiée chaque année, vous fasse trop peur. Soyez certains que le Conseil communal sera attentif année après année à faire en sorte que les budgets soient les plus équilibrés possible.

Pour terminer, je rappelle que la fortune de la Commune de Villars-sur-Glâne dépasse les 30 millions de francs, de sorte que nous pouvons, une année ou deux, vivre avec un budget déficitaire sans prendre de mesures trop drastiques et hâtives sur le plan fiscal.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que la Commission financière souhaite la parole ?
M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2023, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, et son adjoint, M. Maxime Kursner, sur la planification financière 2024-2028.

N'étant pas appelée à donner un préavis, la Commission financière vous fait part de ses commentaires :

En premier lieu, la Commission financière remercie le Conseil communal et le Service des finances pour l'élaboration de ce document qui résume l'ensemble des recettes attendues et des dépenses envisagées pour les cinq prochaines années, à mettre en perspective avec l'endettement. Il faut, toutefois, garder à l'esprit que cette projection sur les années futures reste difficile à établir, puisqu'elle se base sur des éléments au caractère aléatoire, les recettes d'impôts pouvant réserver de bonnes ou mauvaises surprises et certains investissements pouvant être reportés voire annulés.

La planification financière 2024-2028 n'apparaît pas plus réjouissante que celle présentée l'année dernière, laissant à nouveau apparaître une vision très pessimiste de l'avenir financier de la Commune. Il est vrai que ces dernières années, les comptes communaux ont présenté une situation financière bien meilleure que ne le prévoyait la planification financière. Néanmoins, ce document a un certain poids, car il reflète la vision du Conseil communal quant à l'avenir financier de notre Commune.

A la lecture de cette nouvelle planification, le constat est sans appel : les recettes provenant des impôts et de l'administration de la fortune de la Commune augmentent légèrement entre 2024 et 2028,

- la compensation cantonale pour la RFFA, qui procure à la Commune des revenus supplémentaires d'environ 1,9 million de francs en 2024 et de 1,5 million de francs en 2025 et 2026, s'éteindra à fin 2026, et
- les dépenses de la Commune ne cessent d'augmenter durant cette période.

Il en résulte une augmentation du déficit du budget communal d'environ CHF 17'000.- en 2024 à presque 8 millions de francs en 2028.

Parmi les dépenses qui augmenteront le plus durant cette période, on trouve

- les dépenses liées, sur lesquelles la Commune n'a pas ou peu d'influence,
- les charges pour les salaires du personnel de la Commune, qui augmentent automatiquement basés sur l'échelle de traitement (paliers) et l'indexation des salaires, et
- les investissements, qui génèrent des coûts pour l'amortissement et les intérêts pour les crédits.

Sur la base des chiffres présentés, les dépenses pour l'amortissement du patrimoine administratif augmenteront dans la période de 2024 à 2028 d'environ CHF 2.5 mios pour atteindre un montant de presque CHF 8.6 mios en 2028. Les dépenses liées aux intérêts pour les crédits pour ces investissements augmenteront d'environ CHF 2.2 mios pour atteindre un montant de presque CHF 3.0 mios (NB : il est à noter que les charges d'intérêts augmentent non seulement en raison des dettes supplémentaires, mais aussi à cause des taux d'intérêts qui augmentent).

Une partie des investissements sont liés, mais d'autres, en revanche, seront soumis à la décision du Conseil général. Dans le cadre de cette marge de manœuvre, certes restreinte, le Conseil communal et le Conseil général devront se poser la question de la nécessité de chacun de ces investissements car les reporter ne suffira pas. Il faudra savoir renoncer à certains d'entre eux. La Commission financière a été informée que le Conseil communal va, lors d'une séance spéciale en janvier 2024, faire l'exercice d'analyser chaque investissement planifié. La Commission financière ne peut que saluer cette approche.

En ce qui concerne les dépenses liées, la Commission financière a été informée que certains montants ont été estimés par le Service des finances de notre Commune. La Commission financière estime que l'élaboration de notre planification financière serait facilitée si notre Service des finances disposait systématiquement des plans financiers des différentes associations de communes, sachant les nombreuses charges liées en découlant.

Comme expliqué au début de ce discours, la vision de l'avenir financier de notre Commune présentée par la Planification financière est très pessimiste. Toutefois, grâce peut-être à des rentrées fiscales supplémentaires, estimées jusqu'ici avec prudence par le Conseil communal, la situation financière de la Commune sera meilleure que celle présentée dans la Planification financière 2024-2028. Il faut aussi tenir compte du fait que la Commune avait des liquidités de CHF 25.6 mios fin 2022. Ce capital donnera au Conseil communal et au Conseil général le temps nécessaire pour discuter et décider des ajustements nécessaires en matière de recettes et de dépenses, si cela s'avère nécessaire.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il des demandes d'interventions au niveau du Conseil général ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 4 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur la Planification financière 2024 – 2028 présentée par le Conseil communal.

Cette Planification présente, sur la base des données actuellement disponibles, une projection de l'évolution financière de notre Commune pour les cinq années à venir. Bien que ces prévisions ne se matérialisent pas toujours exactement telles qu'anticipées, leur importance ne doit pas être sous-estimée. Au contraire, elles devraient constituer la fondation de notre stabilité financière future. Néanmoins, en raison de leur complexité technique ou peut-être de leur manque d'attrait politique, ces considérations sont souvent négligées. Cette tendance est regrettable, et pour illustrer mon point de vue, permettez-moi de vous raconter une petite histoire.

Imaginons un homme approchant la soixantaine, qui, depuis une décennie, consulte annuellement son médecin pour un bilan de santé. À chaque visite, les analyses sanguines révèlent un taux de sucre trop élevé. Bien qu'il mène une vie relativement saine, sans excès majeurs, il a une faiblesse pour les plaisirs sucrés, préférant souvent une meringue double crème à une soupe aux légumes. Durant ses consultations, son médecin le met régulièrement en garde contre les dangers de ses habitudes alimentaires et le risque accru de développer un diabète s'il ne modifie pas son régime alimentaire. L'homme écoute avec attention, mais une fois hors du cabinet médical, il tend à minimiser ces conseils, allant parfois jusqu'à en rire avec ses amis. Après tout, il se sent en parfaite santé et peine à percevoir les risques potentiels.

Il est probable que vous ayez déjà établi un lien entre le protagoniste de mon récit et notre assemblée. Ne nous berçons pas d'illusions quant à notre avenir en minimisant les dangers sous prétexte que notre situation actuelle est satisfaisante. Nous nourrissons l'espoir que les prévisions soient erronées et que les problèmes ne soient pas aussi graves qu'annoncés. Cette attitude est semblable à celle de notre patient, pour qui il est difficile d'opter pour des choix judicieux au quotidien. De la même façon, une fois le diabète déclaré chez notre patient, il sera trop tard pour agir ; il en va de même pour une mauvaise situation financière, dont les conséquences sont tout aussi difficiles à traiter.

Afin d'éviter que les prédictions très pessimistes présentées dans la Planification financière ne se réalisent, nous invitons le Conseil communal à privilégier pour l'avenir une attitude prudente et sobre et à envisager, de temps à autre, de délaissier les choix plus indulgents et sucrés, autrement dit de nous servir un peu plus de soupe aux légumes et peut-être parfois de renoncer aux meringues pour le dessert.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Ponzio.

M. Guido Ponzo, Conseiller général a la remarque suivante :

6151.5040.001 BSEV Installation photovoltaïque

On constate ici que le projet d'installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des Services extérieurs a été repoussé en 2027, alors que la planification précédente le prévoyait pour 2024. Quelles sont les raisons du report de ce projet à la prochaine législature ?

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. L'information que j'ai à ma disposition au sujet de cet objet concerne notamment la capacité de nos Services techniques à assurer et à suivre toutes les constructions et les investissements actuellement en cours. Nous avons dû prendre des décisions et établir des priorités car nous ne pouvons pas inscrire tous les investissements la même année et avons décidé de repousser cet objet.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions sur la Planification financière ? Tel n'est pas le cas. Je remercie le Conseil communal pour la présentation de ce document ainsi que ses explications complémentaires. Ce point de notre ordre du jour étant liquidé, je vous propose une interruption de séance.

La séance est interrompue de 21h35 à 21h45.

M. Dimitri Küttel, Président. Nous pouvons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Message relatif au réaménagement de la surface de l'appartement et de divers locaux dans l'école des Rochettes

M. Dimitri Küttel, Président. Suite au départ à la retraite du concierge de l'école des Rochettes, le Conseil communal a décidé de ne pas maintenir de logement de fonction sur le site et de transformer l'appartement pour les besoins scolaires. Un montant de CHF 100'000.- figure au budget 2023 pour la transformation de l'appartement uniquement. Suite à une analyse des besoins établie en collaboration avec les potentiels utilisateurs de l'école des Rochettes, le Conseil communal nous propose ce soir non seulement le réaménagement de la surface de l'appartement, mais également la création d'un bureau pour le directeur ou la directrice

d'établissement et la création d'une salle polyvalente avec cuisine pour un crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC. La parole est donnée à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 29 novembre 2023, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Joël Pochon, Chef du Service des écoles.

Un montant initial pour le réaménagement des locaux de CHF 100'000.- était prévu au budget 2023. Ce montant est passé à CHF 250'000.00 dans le budget 2023 et fixé à CHF 300'000.- dans le message. La raison invoquée pour l'augmentation du montant est une modification de l'idée initiale concernant le réaménagement, qui nécessitera des travaux plus conséquents que ceux initialement prévus.

La Commission financière aurait préféré que le montant pour le réaménagement des locaux soit identifié avant l'élaboration du budget. Comme cela n'est pas le cas, le montant dans le budget 2024 pour la position 21702.5040.100 sera probablement dépassé de CHF 50'000.-.

La Commission financière constate que des questions restent sans réponse sur la planification générale et le suivi des travaux et des coûts. La Commission financière aurait aimé avoir des réponses à ses questions qui ont, selon elle, toute leur importance sachant que dans le cadre de la réflexion qu'entend avoir le Conseil communal sur la nécessité de chaque investissement, le coût d'un projet a toute son importance.

Malgré ces éléments, la Commission financière, à sa grande majorité, a décidé de préavisier favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, en raison de la nécessité de locaux supplémentaires pour les besoins scolaires.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. Mme Ramuz.

Mme Laurence Ramuz, Conseillère générale. Réuni en séance le 4 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le message relatif au réaménagement de la surface de l'appartement et de divers locaux dans l'école des Rochettes.

Le réaménagement de la surface de l'appartement et de divers locaux dans l'école des Rochettes est pour nous une opportunité d'offrir des espaces de travail adéquats et ceci à un coût qui nous

semble raisonnable. Cela permettra à de nombreux acteurs de l'école de disposer d'endroits pour s'entretenir avec des élèves au calme et à l'abri des regards, comme c'est le cas pour le travailleur social, la brigade des mineurs, le service de médiation. Ces locaux offriront également des espaces qui favorisent le travail des enseignants spécialisés pour le soutien et l'accompagnement d'élèves en difficultés.

Par conséquent, le groupe PLR-PVL approuve le crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC et le recours à l'emprunt pour le financer.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Gautron.

M. Samuel Gautron, Conseiller général. Nous remercions le Conseil communal pour le travail accompli. Les différentes transformations du bâtiment nous paraissent cohérentes et font sens, spécialement la mise à disposition de nouveaux locaux pour l'enseignement spécialisé. Ce service-là est aujourd'hui beaucoup sollicité et on ne peut que se réjouir de la mise à disposition de nouvelles surfaces plus adéquates qui permettront aux enseignants de travailler plus sereinement.

Enfin, l'ensemble du projet nous a convaincu. Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS soutient donc le message et recommande d'accepter ce crédit.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Longchamp.

M. Quentin Lonchamp, Conseiller général. Depuis la construction de la surélévation de l'école en 1992, les contraintes et les besoins liées à la construction d'une école primaire ont changé. Il est désormais nécessaire de prendre en compte l'évolution des méthodes d'enseignement et de pouvoir proposer des espaces différenciés des salles de classes dans un même bâtiment.

Également, le personnel gravitant autour de l'école a augmenté avec entre autres les enseignants spécialisés, les logopédistes, les psychologues ou les travailleurs sociaux. Toutes ces personnes ont besoin de locaux adaptés pour garantir la qualité de leurs services et le bien-être des écoliers.

Il nous semble pertinent d'utiliser les espaces libres de l'ancien appartement pour les affectations proposées dans ce message. Le groupe Le Centre approuve le crédit d'investissement.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Quelques précisions pour la Commission financière concernant la planification générale, le suivi des travaux et les coûts. Il s'agit d'un contrat d'architecte. Nous avons procédé à un appel d'offre de gré à gré concurrentiel. Pour l'instant, il y a une seule offre qui a été demandée par secteur d'activité. Si vous acceptez ce message ce soir, d'autres offres seront demandées et proposées au Conseil communal qui validera les adjudications afin de sélectionner les meilleures d'entre elles.

D'une manière générale, pour le suivi des travaux et des coûts, il y a chaque semaine des séances de chantier auxquelles nos Services techniques participent et moi-même de temps en temps, où des procès-verbaux sont établis et nous sont soumis. Voilà pour les précisions. En espérant qu'elles répondent aux questions.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au réaménagement de la surface de l'appartement et de divers locaux dans l'école des Rochettes pour un montant de CHF 300'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 19'750.-, soit CHF 8'250.- pour l'amortissement de 3% sur la transformation pour un montant de CHF 275'000.- et CHF 2'500.- pour l'amortissement de 10% sur le mobilier pour un montant de CHF 25'000.- ainsi que CHF 9'000.- pour les intérêts de 3% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité des 48 Conseillers généraux présents

M. Dimitri Küttel, Président. Je vous propose de traiter le point 5 de notre ordre du jour.

5. Message relatif au nouveau règlement communal sur le cimetière

M. Dimitri Küttel, Président. Certains m'attendent probablement au tourant de l'introduction de ce message, mais il n'en sera rien. Comme il ne fait apparemment pas que bon vivre à Villars-sur-Glâne, le Conseil communal vous propose d'actualiser notre règlement communal sur le cimetière, datant du 23 février 2006, afin d'améliorer sa compréhensibilité, mais aussi y ajouter quelques précisions comme la liste des différentes sépultures proposées à nos futures résidents les plus paisibles, ou encore en y décrivant plus explicitement les tâches prises en charge par la Commune.

Pour rappel, vous avez été informés par un courrier électronique, en date du 30 novembre 2023, qu'une version erronée du règlement que nous traitons ce soir vous est parvenue. La durée de conservation des sépultures est de 20 ans, comme validé par le Conseil communal dans sa séance du 13 novembre 2023, et non pas de 25 ans comme mentionné aux articles 17 et 18 du projet de règlement qui vous était parvenu par pli postal.

Ceci dit et en espérant que ces modifications du règlement aideront et faciliteront les démarches des personnes concernées dans la difficile période du deuil d'un proche, je donne la parole au Président de la Commission financière pour son préavis. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 29 novembre 2023, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. François Grangier, Conseiller communal en charge du dossier, et M. Ali Osman Eraslan, Responsable des Services extérieurs.

Le nouveau règlement du cimetière mérite une actualisation pour prendre en compte les nouveaux rites et usages de notre société dans ce domaine. Il a aussi l'avantage de définir après précision les tâches prises en charge par la Commune et ses services. Par contre, ce message a peu d'implication financière.

La Commission financière relève, toutefois, qu'elle soutient le Conseil communal dans ses propositions de supprimer les concessions et de maintenir la durée de la désaffectation des tombes et des niches à 20 ans. Ces propositions permettront d'éviter la construction d'une nouvelle étape du mur cinéraire dans 15 ans dont l'investissement se monterait à environ 1 million de francs.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement le projet de nouveau règlement communal sur le cimetière tel que proposé.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le groupe Le Centre va faire le mort sur ce message relatif au nouveau règlement communal sur le cimetière.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Schneuwly.

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du lundi 4 décembre 2023, le groupe PLR-PVL a examiné attentivement le message relatif au nouveau règlement communal sur le cimetière.

Le message soumis étant clair, il correspond parfaitement à la tendance actuelle. Il n'a pas soulevé de questions complémentaires. A l'unanimité, les membres présents ont apporté leur soutien à ce nouveau règlement.

Basé sur ces considérations le groupe PLR-PVL invite le Conseil général à approuver ce message.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, nous pouvons passer à la discussion de détail. Je vous propose la lecture du règlement, chapitre par chapitre, respectivement section par section, avant de vous le soumettre au vote d'ensemble. Il n'y a pas d'objections sur cette manière de procéder.

Règlement communal du cimetière du 12 décembre 2023

<u>Titre et considérants</u>	pas de remarque
<u>Chapitre I Préambule</u>	
Articles 1 et 2	pas de remarque
<u>Chapitre II Autorités compétentes</u>	
Articles 3 à 5	pas de remarque
<u>Chapitre III Police du cimetière</u>	
Articles 6 à 8	pas de remarque
<u>Chapitre IV Organisation générale</u>	
Articles 9 à 18	pas de remarque
<u>Chapitre V Tarifs</u>	
Articles 19 et 20	pas de remarque
<u>Chapitre VI Pénalités et moyens de droit</u>	
Articles 21 à 23	pas de remarque

Chapitre VII Dispositions transitoires et finales

Articles 24 à 26

pas de remarque

M. Dimitri Küttel, Président. La parole n'ayant pas été demandée, la discussion de détail sur le règlement communal du cimetière est close. Nous pouvons désormais procéder au vote d'ensemble du règlement et j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se préparer pour le comptage des voix.

Celles et ceux qui acceptent le règlement communal du cimetière du 12 décembre 2023, tel que présenté par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement est accepté à l'unanimité des 48 membres présents

M. Dimitri Küttel, Président. Il est encore un peu tôt pour la crèche de Noël, mais pas trop tard pour débattre de la nouvelle crèche des Dailles et aborder le point 6 de l'ordre du jour.

6. Message relatif à l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le quartier des Dailles, rue des Cerisiers 2

M. Dimitri Küttel, Président. Dans sa séance du 1^{er} juin 2023, le Conseil général a approuvé un crédit d'investissement d'un montant total de CHF 585'000.- pour l'achat d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche aux Dailles dans l'immeuble sis à la rue des Cerisiers 2. Le crédit se décomposait comme suit : CHF 555'000.- pour l'achat des lots n° 11045 et 11048 de la parcelle 4422 RF et CHF 30'000.- pour l'étude (architecte et ingénieur ventilation) permettant de finaliser et de chiffrer le projet de transformation qui nous est présenté ce soir pour approbation. La parole est donnée à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 23 novembre 2023, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Valentina Marthaler et M. Bruno Marmier, Conseillers communaux.

Dans le message au Conseil général relatif à l'achat immobilier d'un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2, le Conseil communal avait estimé qu'un montant global de CHF 555'000.- (avec une tolérance de +/-15%) sera nécessaire pour la rénovation des locaux, pour le mobilier et pour les aménagements extérieurs. Ce montant avait été établi sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en mars 2022.

Dans sa séance du 01.06.2023, le Conseil général avait discuté ce message et accepté le crédit pour l'achat du local. Dans son préavis, la Commission financière avait fait la déclaration suivante : « *Il faut espérer que les études plus approfondies ne s'écarteront pas trop de cette estimation. Certains membres de la Commission financière auraient souhaité, pour éviter ce risque, qu'un crédit global (prix achat et coût des travaux de rénovation) soit soumis au Conseil général* ». Or, malheureusement, ce risque s'est bel et bien concrétisé puisque les coûts de rénovation, ont pris l'ascenseur, accusant une augmentation de 55% par rapport à la première estimation pour atteindre CHF 860'000.-.

Lors de la séance de la Commission financière, les Conseillers communaux ont présenté les raisons qui ont conduit à cette augmentation. Celles-ci sont en grande partie identiques avec celles listées dans le message et peuvent être divisées en trois groupes :

- Des modifications qui ont été proposées par le groupe de travail : Celles-ci sont reconnues comme un motif valable de l'augmentation et acceptées sans remarque.
- Des modifications exigées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) basées sur la législation en vigueur, mais qui n'avaient pas été appliquées à ce jour : En ce qui concerne ces motifs, la Commission financière est surprise : Il fallait s'attendre à ce que cette législation soit appliquée à un moment ou à un autre. Par conséquent, ces coûts supplémentaires auraient dû être pris en compte dans l'estimation (soit dans le montant lui-même ou dans la tolérance).
- Des modifications rendues nécessaires par le fait que certaines installations ne sont plus conformes aux lois et règlements en vigueur : En ce qui concerne ces motifs, la Commission financière se demande si l'étude de faisabilité en mars 2022 a été réalisée avec le sérieux nécessaire. La Commission financière rappelle à ce titre que la loi qui limite l'installation et le renouvellement des chauffe-eaux électriques est entrée en vigueur le 01.01.2020, l'ordonnance qui interdit l'importation et la vente de sources de lumière fluorescentes le 01.09.2021.

Selon les Conseillers communaux présents lors de la séance de la Commission financière, l'étude de faisabilité de mars 2022 a été établie par un bureau d'architectes qui est considéré être un spécialiste en matière de crèche. C'est le même bureau d'architectes qui a été mandaté pour réaliser l'étude de faisabilité actuelle et qui réalisera le projet. Une vérification de l'étude de faisabilité par un tiers (par exemple dans le cadre d'un audit) n'a pas été effectuée.

Sur la base de ces faits, il est difficile pour la Commission financière de prédire si les coûts de ce projet seront respectés, malgré le fait que le message stipule que 80% des coûts du projet sont couverts par des devis. Cela dépendra de la prise en compte ou non par l'étude de tous les aspects qui ont un impact sur les coûts.

Quant au loyer facturé à la FAEF, la Commission financière constate une différence de CHF 81.- entre celui figurant dans le message (page 8) et celui dans le contrat (page 2). Elle constate également que le loyer facturé ne suffira pas pour couvrir les frais de la Commune.

Elle se demande également si le calcul du coût de location (dans le message, page 8, deuxième paragraphe) est correct, car la formule se base sur une durée de vie du mobilier de 33 ans.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, ce n'est qu'à une faible majorité que la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 860'000.- TTC et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

M. Dimitri Küttel, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, j'ouvre la discussion pour le Conseil général. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Le message qui nous est présenté ce soir conclut un long processus initié par un postulat de notre groupe Le Centre sur la nécessité d'une couverture adéquate en crèche sur l'ensemble du territoire communal y compris le quartier des Dailles.

Or, la crèche « Cap Canaille/Kids care » a annoncé, pas plus tard que hier soir, une baisse significative du nombre de places à Villars-sur-Glâne en raison des exigences cantonales, il y a donc urgence ! Le projet présenté ce soir permettra d'avoir des locaux adaptés et rénovés à satisfaction, situés proche de l'école des Rochettes et des transports publics, et permettant de donner un nouveau souffle au centre commercial.

Certes, on peut regretter que l'étude de faisabilité n'ait pas permis de chiffrer plus précisément les coûts. Le Conseil communal saura certainement tirer les leçons de ce cas. Il est toutefois aussi vrai que les nouvelles exigences des services cantonaux, dont nous peinons à comprendre l'utilité de certaines d'entre elles, et l'inflation n'ont pas aidé. A ce titre, nos services cantonaux devraient réfléchir à deux fois avant d'augmenter encore les exigences posées pour la création d'une nouvelle crèche et sa gestion. En effet, nous pourrions connaître, à terme, une grave pénurie des lieux d'accueil, expérience amère que font déjà certains cantons ayant fait du zèle.

En définitive, le montant final reste, heureusement, dans la moyenne et permettra aux enfants de bénéficier d'une infrastructure de qualité au cœur du quartier des Dailles et ce dès la rentrée 2024. Notre groupe profite de rappeler sa demande que le Conseil général soit informé du résultat de la prochaine étude des besoins qui sera effectuée par la FAEF en 2024. Nous n'avons certainement pas fini de parler de l'offre en crèche à Villars-sur-Glâne et nous suivrons avec attention ce thème cher à notre parti. Notre groupe soutient ce message et vous invite à faire de même.

A titre personnel, je vous informe que c'est ma dernière séance. En effet, je vais déménager de la Commune. J'en profite pour tous vous remercier, particulièrement le Conseil général, le Conseil communal, le Bureau ainsi que mon groupe. Merci à tous pour votre engagement au sein de la Commune.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Voilà une surprise qui n'en est pas vraiment une ? Est-ce que l'étude de faisabilité présentée au début de l'été était trop optimiste ? Non ! Ce qui est optimiste, c'est un Conseil général uni derrière un projet pertinent de l'accueil de la petite enfance. L'optimisme, c'est de voir que nous offrons à un quartier et à nos jeunes familles une crèche aux normes les plus strictes et dans un bel écrin.

Que certains en profitent pour blâmer le Conseil communal ou encore les Services de la Commune serait injustifié. Qu'ils fassent leur propre auto-critique.

Lors de notre séance de juin, la Commission financière a clairement souligné le risque de coûts considérables pour la remise à niveau de ces locaux. Et malgré tout, la Commission financière avait donné un préavis favorable. Ainsi, le Conseil général avait accepté à une très large majorité en juin dernier, l'achat en connaissance de cause.

Est-ce que le Conseil général a proposé une alternative à cet achat ? Non, car il n'y en a pas. Est-ce que le Conseil général a demandé une contre-expertise ? Non plus, il a souhaité se lancer dans le risque. Et aujourd'hui, comme en juin, on devrait être face à une volonté politique unanime pour soutenir l'accueil extra-familial.

Ni la Commission de bâtisse, ni la Commission financière n'ont souhaité raboter les améliorations prévues. Ce qu'on dépense en plus, c'est pour apporter des améliorations significatives à la qualité de la crèche. La sécurité et le bien-être des enfants doivent rester prioritaires.

Le Conseil communal nous apporte un message complet avec une étude de faisabilité précise et chiffrée. Tous les services ont été consultés. Nous remercions le travail des différents acteurs de la Commune qui font avancer ce projet efficacement.

Ce soir, ce qu'il faut retenir c'est que la nouvelle crèche sera magnifique. Le parti socialiste soutient l'accueil extra-familial pour tous et ce message en particulier.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je vous laisse comparer les chiffres qui sont projetés au beamer (*Annexe III du PV*) concernant deux projets communaux et en tirer vos conclusions.

J'attire votre attention sur les chiffres en orange dont le premier correspond à 211.55% d'augmentation. Dans le message, nous pouvons lire que les coûts ont augmenté de 55%. C'est correct pour le montant total mais pas pour le mobilier.

J'attire votre attention qu'au 1^{er} juin 2023 le mobilier a été estimé à CHF 120'000.- et dans le crédit d'investissement d'aujourd'hui il a baissé et se monte à CHF 60'000.-, les aménagements extérieurs ont baissé de CHF 80'000.- à CHF 49'000.-. Ce qui donne au total 211% de plus depuis le 1er juin 2023 jusqu'à aujourd'hui.

Nous pouvons voir en haut de l'écran un autre projet communal que vous connaissez bien où il y a eu une différence totale du projet de 121%. Si nous prenons ce chiffre, nous pouvons nous attendre à un montant largement supérieur à 1 million de francs et je suis encore optimiste.

Vous me direz qu'il est trop tard car nous sommes propriétaires de ces locaux et qu'il faut en faire quelque chose. Il fallait vite se décider sur cet achat et que le prix ne pouvait pas vraiment être négocié parce qu'il y avait d'autres intéressés. Mais alors contactons ces derniers car ce n'est pas trop tard pour avouer que nous avons fait une erreur ! Par contre, il sera trop tard quand on réalisera que le crédit voté aujourd'hui ne suffira largement pas pour aménager les lieux pour en faire une jolie crèche. Une crèche où les parents auront du plaisir d'y amener leurs enfants en sachant que c'est une crèche agréable, confortable avec des espaces verts et du personnel qui aime y travailler. Une crèche où les enfants aiment y aller.

C'est encore le moment pour dire « stop ». Recommencer à réfléchir où pourrions-nous aménager une crèche dans le quartier des Dailles. Une crèche qui peut au moins rêver d'être « rentable » avec les subventions qui ont été votées ce soir lors du budget.

Le groupe PLR-PVL vous conseille de refuser ce crédit d'investissement.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres interventions ? M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Au mois de juin, le Conseil général avait accepté la demande de crédit relative à l'achat de locaux dans le centre commercial des Dailles et à l'étude de leur réaménagement pour y accueillir une nouvelle crèche publique suite au déménagement de la crèche privée « Cap Canaille ».

Le groupe les Verts Centre-Gauche PCS a pris connaissance avec satisfaction de la demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui pour la réalisation des travaux d'aménagement nécessaire. Nous saluons ici l'engagement du Conseil communal sur ce dossier et la priorité accordée à ce projet qui permettra de renforcer l'offre en places de crèche de la FAEF dès la prochaine rentrée scolaire déjà.

Ces délais très courts expliquent et justifient dans le cas présent la mise à l'enquête anticipée du projet.

Concernant les coûts, bien que supérieur au montant estimé au stade de l'étude de faisabilité, le coût des travaux devisé, expliqué de manière détaillée et transparente en relation avec l'évolution du projet, correspond aux besoins effectifs de cette nouvelle structure.

Les coûts rapportés au m² de surface brute de plancher se situent dans des valeurs que nous estimons justifiés pour le niveau d'intervention, soit :

- CHF 2'130.- / m² pour les travaux et honoraires des chapitres bâtiment et équipement d'exploitation
- CHF 2'500.- / m² pour l'ensemble du coût de l'intervention, y compris aménagements extérieurs, frais secondaires et mobilier et comme mentionné le message
- CHF 4'060.- / m² pour la totalité de l'investissement, y compris donc l'achat des locaux

Ces ratios auraient pu figurer dans le message. Comme déjà demandé sur d'autres objets, ces données de référence devraient être fournies systématiquement pour tout projet de construction.

Nous tenons encore à évoquer quelques aspects techniques de cette intervention :

En premier lieu, nous recommandons au service en charge du projet de soigner particulièrement l'acoustique des locaux. Des panneaux absorbants sont certes prévus, mais il serait judicieux de faire valider les solutions retenues par un mandataire spécialisé.

Concernant les choix de matérialisation, nous demandons que des critères de construction durable et écologique soient imposés par le maître d'ouvrage, cela étant d'autant plus important dans le cas de locaux destinés à des enfants.

La production d'eau chaude sanitaire est actuellement assurée par des chauffe-eaux électriques individuels qui devront être remplacés. Dans la perspective d'un futur raccordement du bâtiment au réseau de chauffage à distance, est-ce qu'une variante de production d'eau chaude centralisée a été étudiée ?

Comme pour toutes opérations de transformation ou de rénovation, nous demandons que les possibilités de recyclage ou de réemploi des matériaux et éléments démontés soient attentivement évaluées. Des structures telles que la Ressourcerie, sur le site de Bluefactory (www.la-ressourcerie.ch), ou la plateforme en ligne Salza soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (www.salza.ch) sont à disposition pour développer l'économie circulaire dans le domaine de la construction.

Espérant que ces propositions ne resteront pas lettre morte, nous remercions d'avance le Conseil communal de bien vouloir tenir informé le Conseil général du résultat des démarches en ce sens.

En conclusion, et avec les remarques exprimées, le groupe les Verts Centre-Gauche PCS accepte unanimement cette demande de crédit et invite les autres groupes à en faire autant.

M. Dimitri Küttel, Président. D'autres intervention de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. La Commission financière a mentionné dans ses remarques qu'il est difficile pour elle de prédire si les coûts de ce projet seront respectés et que cela dépendra du fait que l'étude de faisabilité actuelle tienne compte cette fois-ci de tous les aspects qui ont un impact sur les coûts. A ce sujet, je souhaite préciser qu'il ne s'agit plus d'une étude de faisabilité mais bien d'un projet d'exécution aux soumissions qui a déjà été mis à l'enquête et pour lequel nous avons déjà reçu le retour des services cantonaux sauf pour le SEJ. Nous ne sommes plus du tout au même niveau de connaissance du projet qu'avant. Nous disposons de plan de détail du chauffage, de l'électricité, de la ventilation, de la menuiserie, etc. Le risque zéro n'existe pas mais le risque de surprise est considérablement réduit car le 80% des

soumissions sont déjà rentrées. Certaines choses ne peuvent pas être prévisibles avant de commencer les travaux comme le démontage du faux plafond. Raison pour laquelle nous avons un poste pour les divers et imprévus qui a notamment été augmenté de CHF 18'000.- pour palier à d'éventuels problèmes qui pourraient encore survenir.

Par contre, je ne peux pas répondre, en l'état, au graphique qui a été projeté par Mme Bernhard. M. le Syndic pourra encore vous apporter des compléments.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vais simplement encore commenter le prix de CHF 4'046.- /m2. Si nous devons faire l'acquisition d'une surface à un promoteur dans le quartier des Dailles, le prix serait de CHF 5'000.-/m2 plus CHF 2'000.- /m2 pour les équipements ce qui donnerait un total de CHF 7'000.-/m2 presque le double. De plus, il y a aucune surface à vendre actuellement, il y en aura peut-être dans huit ou dix ans. L'urgence a déjà été mentionnée et il n'y a pas d'alternative à court terme dans le quartier des Dailles.

Je préciserai encore que cette crèche est située au centre du quartier accessible à vélo, à pied, en bus et même en voiture individuelle. Nous sommes également propriétaire de place de parc où les parents peuvent y déposer leurs enfants. Cette crèche est à côté de l'école des Rochettes, à côté des accueils extrascolaires et en ayant plusieurs enfants avec des différents types d'organisation, vous n'avez pas besoin d'aller amener vos enfants à gauche et à droite dans la Commune. Il y a en plus une diminution de l'offre privée qui a été annoncée ce soir donc je vous invite à soutenir ce crédit et permettre l'ouverture de cette crèche au mois de septembre 2024.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres prises de parole au sein du Conseil général ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le quartier des Dailles, rue des Cerisiers 2 pour un montant de CHF 860'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 61'190.-, soit CHF 21'690.- pour l'amortissement de 3% sur la transformation pour un montant de CHF 723'000.- et 13'700.- pour l'amortissement de 10% sur le mobilier pour un montant de CHF 137'000.- ainsi que CHF 25'800.- pour les intérêts de 3% par an et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 36 oui, 11 non et 1 abstention

M. Dimitri Küttel, Président. En espérant que la nouvelle crèche des Dailles se réalisera sous une bonne étoile, nous arrivons gentiment au terme de cette dernière séance de l'année avec le dernier point de l'ordre du jour, le numéro 7.

7. Divers

M. Dimitri Küttel, Président. Ce soir, en plus du départ de M. Pierre Portmann, un collègue grandement apprécié et estimé qui nous quitte pour une autre commune où il a trouvé un nid douillet pour sa famille, nous prenons également congé de quelqu'un qui a accompagné ce Conseil durant de très nombreuses années, ainsi je reprendrais la parole après vos diverses prises de paroles dans les divers et la donnerait également au Conseil communal. Cela étant dit à qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ou communal. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre soutien pour la nouvelle crèche. Je salue encore M. Portmann et l'informe que je viens d'apprendre que l'Association des communes fribourgeoises a mandaté la société MICROGIS SA afin de réaliser une étude cantonale relative aux besoins des places d'accueil extrafamilial de jour. De ce fait, le SEJ a informé que les communes en 2024 ne seront pas obligées de faire un sondage pour les besoins et seront libres de le faire ou pas. Nous évaluerons encore cet élément mais personnellement je pense qu'il serait bon de réaliser une étude sur certains aspects typiques de Villars-sur-Glâne.

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. M. le Président, « je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire ! » a dit Voltaire.

M. le Président, votre mise en garde ou à l'ordre, extrêmement scolaire, faite un début de séance me laisse un goût amer. En 20 ans de présence dans cet hémicycle, je n'ai jamais vécu de telle situation.

En démocratie, il est fondamental de laisser la parole s'exprimer. Votre remarque, émanant de vous ou du Bureau, je ne le sais, va dans le sens de ce qui se fait de pire actuellement dans notre société : on n'ose plus exprimer un avis contraire à ce que pense la majorité de la société ou autre ! On n'ose plus engager un dialogue sur des faits sociétaux ou politiques qui ne font pas

forcément unanimité. C'est le début, n'ayant pas peur des mots, de la dictature, en tout cas intellectuelle et de la pensée unique.

Je n'ai jamais ressenti la moindre agressivité dans les propos tenus par les membres de ce Conseil général. On fait notre boulot de questionnement, de compréhension et de dialogue avec le Conseil communal, dans les projets qu'il nous soumet. Avec plus ou moins d'aisance ou de talent, car nous sommes des miliciens. A titre d'exemple, reprenons très brièvement notre dernière séance d'octobre :

L'intervention de mon collègue M. Karati était courageuse, documentée, réfléchie et préparée. Il avait pleine légitimité à le faire. Il a rempli son rôle d'élu, en ce faisant le porte-parole de parents. Venir dire qu'il a agi comme on l'a entendu pour des motifs personnels est une injure à notre fonction de Conseiller général. Je ne suis pas sûr que ceux qui ont quitté la salle aient rempli quant à eux, leur rôle d'élus.

J'ai relu également attentivement le texte de mon collègue M. Thomet et n'y ai perçu aucune agressivité, mais bien un texte factuel et qui posait des questions ! C'est bien notre rôle de Conseiller général que de transmettre les interrogations et les doutes de notre population.

Notre rôle est aussi, dans le cadre légal qui nous est imposé, de prendre position sur les messages qui nous sont transmis. Nous nous devons d'agir en bonne intelligence entre Exécutif et Législatif pour atteindre les mêmes objectifs de gestion de notre Commune et c'est ce que j'ai toujours eu l'impression de vivre ici depuis bientôt vingt ans. Cela passe par des discussions, des arguments et des explications. Il est vrai toutefois que force est de constater que depuis le début de cette législature, nous avons de la peine à obtenir des informations claires sur certains objets soumis (exception : gestion des eaux, budgets et comptes), et ne percevons pas toujours la vision que notre Conseil communal a de notre Commune, ni de leadership. C'est peut-être là l'origine de ce que, vous, M. le Président, décrivez comme agressivité : notre recherche d'informations et d'explications.

Le règlement de notre Législatif (contrairement à d'autres communes) nous donne très peu d'influence sur notre Exécutif (questions, postulats et motions d'ordre sont nos seuls moyens d'intervention directe, hormis les débats sur les messages), d'où l'importance de la discussion, même si cela prend du temps. Les réponses des derniers postulats laissent songeur : on est dans la procrastination et le circuler, il n'y a rien à voir.

Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement des décisions du Conseil communal mais nous nous devons d'agir en bonne intelligence.

Depuis quelques temps j'ai un sentiment perplexe, et ne suis pas le seul pour en avoir discuté avec d'autres membres de ce Conseil. Chaque intervention du Conseil général est prise pour une remise en cause du travail du Conseil communal et est considérée par ce dernier comme agressive.

Je suis persuadé que ce n'est pas dans l'état d'esprit du Conseil général d'attaquer systématiquement le Conseil communal.

Toutefois tout dépend de la manière dont les informations du Conseil communal au Conseil général sont transmises, et je reviens en cela à nouveau sur les difficultés crasses de communications dont fait preuve le Conseil communal à tous les étages. J'avais fait un postulat que ce même Conseil communal a tout fait pour en empêcher la transmission.

Mesdames et Messieurs soyons dans l'action et non la réaction. Continuons de poser les questions qui dérangent et de faire des propositions. Le Bureau serait bien inspiré d'ailleurs de se pencher sur notre règlement et de nous proposer plus d'outils pour avoir un dialogue constructif avec le Conseil communal. Et enfin, ne soyons pas trop susceptibles. Si l'on fait de la politique, on doit accepter la transparence, le fait de devoir expliquer plusieurs fois un objet et d'écouter la population.

Vous pouvez me siffler ou m'applaudir, peu me chaut ! Mais au moins j'aurai respecté le principe fondamental de la démocratie : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire ».

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Même si la question du passage à 30km/h sur des axes importants en Ville de Fribourg a fait couler beaucoup d'encre, les cartouches semblent encore pleines.

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par des concitoyens au sujet des effets de cette décision de la Ville sur notre Commune.

Au niveau de la route de la Glâne notamment, on m'a rapporté l'intensification des bouchons : ils débutent plus tôt, durent plus longtemps et occasionnent plus de nuisances qu'auparavant.

Quelques questions au Conseil communal :

- 1) Cette décision de la Ville de Fribourg, quand bien même elle n'est pas de notre ressort, a-t-elle fait l'objet d'une consultation auprès du Conseil communal ou s'agit-il d'une décision unilatérale de la Ville de Fribourg ?
- 2) Le Conseil communal, à juste titre, a fait opposition au projet de route de contournement Marly-Matran, notamment parce que la première mouture faisait état d'un doublement du trafic au niveau de la route de la Glâne.
- 3) La décision de la Ville de Fribourg impacte manifestement et durablement cet axe. Qu'en est-il des autres axes d'importances traversant la commune ?
- 4) En lien avec le projet de route de contournement Marly-Matran et des potentiels impacts du 30 km/h sur d'autres projets tel que le carrefour de Belle-Croix, de nouvelles évaluations de situations seront-elles requises auprès du Canton par le Conseil communal, respectivement évaluées par la Commune pour répondre à la nécessité d'éventuelles adaptations desdits projets ?
- 5) Des mesures particulières sont-elles envisageables au niveau communal non seulement pour soutenir les personnes impactées négativement par cette situation, mais aussi de manière générale pour éviter un collapse global de notre réseau routier ? Le cas échéant, lesquelles ?
- 6) Qu'en est-il de la modification du giratoire des Daillettes qui n'est plus adapté au volume du trafic qui transite via la Route de la Glâne et la Route de Cormanon ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil communal pour ses prochaines réponses.

M. Dimitri Küttel, Président. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Je remercie M. Dietrich pour son intervention et je partage une grande partie de votre avis. Je vous inviterai à relire mon texte complet dans le procès-verbal car je pense qu'il y a eu une petite mésentente sur certains points. Nous pourrions en parler lors de l'apéritif. Mme Defferrard demande la parole.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je souhaiterais rebondir sur l'intervention de M. Karati que je remercie pour ses questions. Je ne suis pas en mesure ce soir de répondre à toutes celles qui ont été posées notamment celles qui concerne la Ville de Fribourg pour laquelle je n'ai aucune compétence et pas de connaissance particulière.

Juste pour le carrefour des Daillettes, il s'agit d'un carrefour situé sur une route cantonale, le maître d'ouvrage est le Canton de Fribourg. Je prends note des constats qui ont été effectués. Cette route cantonale fait l'objet d'un projet de requalification qui devrait être mis à l'enquête publique en 2024. Pour le reste, je vous propose de répondre dans la mesure du possible lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Dimitri Küttel, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Pour vous donner un bel exemple de collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général, j'ai le plaisir de vous présenter déjà ce soir au beamer (**Annexe IV au PV**) une petite esquisse de ce que sera le futur cimetière suite aux interventions du dernier Conseil. Avec les CHF 7'000.- que le Conseil général nous a octroyé pour un architecte-paysagiste, le mandat a été donné au lendemain de notre dernier Conseil général. Conserver les mini-tombes et les niches était le mandat principal. Après l'architecte avait libre choix de procéder comme il le souhaitait en ayant en tête les interventions du Conseil général.

Vous pouvez voir la première mouture qui vous avait été présentée avec l'alignement des tombes et des niches cinéraires. Voici la proposition qui a été retenue avec cette fois des mini-tombes qui sont au nord et des niches cinéraires au sud on le voit mieux dans les esquisses suivantes. Il y aura un jardin qui sera créé avec beaucoup plus de légèreté et il n'y aura plus le mur de Berlin en utilisant un maximum l'entourage et les arbres qui s'y trouvent.

Vous pouvez aussi constater qu'il y aura une rampe qui permettra d'accéder à l'ensemble du cimetière et de ce fait, il n'y aura plus du tout de problème avec les différents escaliers.

Sur le dernier slide vous pouvez voir le dessin final de ce que sera le cimetière. Voilà la preuve de la collaboration du Conseil communal et du Conseil général et surtout que ce dernier a été entendu.

M. Dimitri Küttel, Président. La parole n'étant plus demandée, je vous demande encore un tout petit peu de patience avant d'arriver à la partie récréative de cette dernière séance de l'année.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être déjà, notre Secrétaire adjointe du Conseil communal, Mme Martine Stritt, assiste ce soir, dans sa fonction, à sa dernière séance du Conseil général. A partir du 31 janvier prochain, elle pourra jouir d'une retraite bien méritée après 38 ans d'activité au service de la Commune. Alors, à cette occasion, Chère Martine, permets-moi de t'adresser ces quelques mots :

Je ne sais pas si l'on peut qualifier cela de palmarès, mais en 38 ans, tu en as vu passer du monde : 4 Syndics/ques, 4 Secrétaires communaux, 8 Présidents/tes de la Commission financière dont tu es la dévouée secrétaire depuis 1991, 40... Ah non, pardon, là, il te manque 2 Présidentes ou Présidents du Conseil général pour un autre multiple de 4 dans la statistique.

Mais peut-être que tu les ajouteras encore aux 38 Présidentes et Présidents du Conseil général que tu as côtoyé durant ta carrière en nous rendant de temps à autre une petite visite dans le public. J'ai souvent entendu qu'avant la retraite, on n'a pas une minute de temps libre, et qu'une fois à la retraite on n'a plus une seconde à nous. On ne t'en voudra en aucun cas, si tu préfères consacrer ton emploi du temps à des activités plus passionnantes que nos débats et parfois chamailleries. Je te souhaite, au nom du Conseil général, de profiter pleinement de chaque seconde à toi, pour toi, après toutes ces années au service de nos institutions.

J'ai pu constater, lors du souper du personnel, et par les divers mots de tes collègues, que tu étais non seulement une très appréciée collègue et une excellente et précieuse organisatrice pour l'administration, mais également pour divers voyages avec tes collègues, de la Grèce à la Pologne en passant par le petit Las Vegas de Servion. Espérons qu'après ton départ, notre administration ne se perde pas en chemin. Car oui, durant toutes ces années, tu en as vu et entendu des choses, parfois réjouissantes et parfois moins. L'évolution et la croissance de notre administration, des projets par dizaines, des débats par milliers et probablement même des intrigues dont le secret professionnel t'interdit d'en parler.

Durant toutes ces années où j'ai eu l'occasion de te côtoyer au sein de nos institutions, tu as toujours été chaleureuse, dévouée, serviable et offrant un sourire lumineux. C'est peut-être ça le secret pour ne pas prendre de rides et garder la jeunesse : la bienveillance, un engagement à toute épreuve et un sourire lumineux. Je ferais bien de m'en inspirer, car tu as commencé ton activité au service de notre collectivité que quelques mois avant ma naissance, et pourtant j'ai bien plus de cheveux blancs et de rides que toi. Je te remercie d'avoir accepté de figurer sur la photo après mon élection à la présidence, grâce à toi, elle est lumineuse et radieuse. J'ai eu le grand honneur d'être le dernier Président à qui tu as remis des fleurs, aujourd'hui, j'ai l'honneur d'être le premier Président du Conseil à pouvoir te remettre des fleurs et à te dire, au nom de l'ensemble du Conseil général, un grand Merci pour ton engagement.

Mme Martine Stritt-Dubey, Secrétaire communale adjointe. Tout d'abord un grand merci Monsieur le Président pour vos gentils mots et les magnifiques fleurs. Je vous remercie tous pour tout ce que vous m'avez apporté au sein du Conseil général et des différentes commissions communales. Il est vrai Dimitri que 38 ans doit te paraître très long mais pour moi cela m'a paru finalement très court.

J'ai commencé mon activité à la Commune de Villars-sur-Glâne lorsque je n'avais même pas 30 ans. J'ai fait des études de droit et travaillé une année au Tribunal de la Sarine, puis un ami m'a informé qu'il y avait une annonce pour un poste me correspondant de la Commune de Villars-sur-Glâne à laquelle j'ai postulé. J'ai été reçue à l'époque par MM. Bouverat et Jung qui m'ont même fait passer un test en allemand lors duquel avec 2-3 phrases je les ai convaincus. Par contre, ce qu'il faut savoir c'est qu'à Villars-sur-Glâne, je n'ai pas amélioré mon allemand mais plutôt perdu ! J'aurais dû apprendre le turc, l'albanais, etc. car je m'occupais des dossiers de naturalisation et ces langues m'auraient été très utiles tout autant que l'allemand.

J'ai eu la chance d'avoir un poste de travail très varié, où il fallait être polyvalente car à Villars-sur-Glâne, il faut l'être, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. C'est ce qui fait la richesse des postes de travail à Villars-sur-Glâne. Nous avons également aussi le droit de prendre des initiatives qui font que le travail est très intéressant.

Je remercie les autorités communales de m'avoir permis de me réaliser professionnellement. Ma devise en cas de difficulté a été que les chiens aboyaient et la caravane passe, un Conseiller communal ne me plaisait pas, je me disais alors il va partir un jour... je reste. Il n'y en a pas eu beaucoup que j'ai espéré voir partir plus tôt, je dois dire. Après mon arrivée à la Commune, très rapidement, j'ai dû assister à toutes les séances du Conseil communal et j'ai pu ainsi voir l'évolution et le développement de la Commune, avec les décisions prises tout d'abord au niveau du Conseil, puis des différentes commissions comme la Commission financière puis au Conseil général.

Lorsque j'ai commencé mon activité à la Commune, nous étions environ une trentaine de collaborateurs et les bureaux étaient situés à l'école de Cormanon, puis nous avons déménagé à Cormanon Centre où je m'y plaisais beaucoup, mon bureau donnant sur les Préalpes. Puis, nous sommes partis pour Moncor où les locaux sont très agréables. Dans mon service, il y règne une très bonne entente avec le Secrétaire communal, les deux secrétaires, Christine et Fritzie, ainsi que la responsable RH et le responsable informatique. Je viens chaque jour travailler avec grand plaisir.

Maintenant que j'ai atteint l'âge de la retraite, il est temps pour moi de laisser ma place car j'ai d'autres aventures qui m'attendent, je ne sais pas encore tout à fait lesquelles, mais un de mes projets sera de me rendre toutes les semaines dans la belle ville de Zurich où vit ma petite fille qui est née le 5 août dernier, qui se prénomme Clémentine. Elle m'y attendra tous les mercredis. En me rendant à Zurich, j'aurais un nouveau challenge qui sera d'essayer d'abord de comprendre le « schwyzerdütsch » et de peut-être l'apprendre. Mais je dois vous dire que cela s'avèrera plus compliqué que de rédiger un rapport de la Commission financière.

Je vous souhaite à toutes et tous tout le meilleur. J'ai eu beaucoup de satisfaction dans ce travail et remercie le Conseil communal de m'avoir permis de travailler aussi longtemps au sein de l'administration. Je terminerais par cette petite citation que j'ai lu aujourd'hui dans La Liberté « *La vie, c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre !* » cela me parle car j'aime faire du vélo !

Je vous dis au revoir et à bientôt. Nous aurons certainement l'occasion de se croiser sur les chemins de Villars à pied ou à vélo. Avec grand plaisir !

M. Dimitri Küttel, Président. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Tout d'abord, je tiens à dire que le Conseil communal se joint à Monsieur le Président et à vous tous pour souhaiter une très bonne retraite à Mme Martine Stritt et la remercie également pour tout son travail. Nous aurons encore l'occasion de prendre congé de Martine dans le courant du mois de janvier.

Je tiens également à saluer M. Laurent Wolfer qui se trouve au fond de la salle et qui est venu assister ce soir à notre séance. M. Wolfer est notre prochain secrétaire communal adjoint. Il prendra ses fonctions le 3 janvier prochain. Je vous invite à lui faire un bon accueil en l'applaudissant.

C'est notre dernière séance de l'année et je tiens à vous souhaiter, à toutes et tous, au nom du Conseil communal, tous nos bons vœux pour les Fêtes de Noël ainsi qu'une très belle année 2024. Nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine et de partager un moment convivial à la fin de cette séance. Bonnes Fêtes à toutes et tous.

M. Dimitri Küttel, Président. Sur les beaux mots de notre Syndic, je termine également et vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous pour notre prochaine séance à l'aube du printemps, le 21 mars 2024. Si vous me permettez des vœux pour la Nouvelle Année, je souhaite que nous nourrissions le pragmatisme « villarois » et la bonne entente au sein de notre parlement, deux éléments qui ont permis à notre Conseil de faire prospérer notre Commune mais aussi de tendre à offrir la meilleure qualité de vie possible aux habitants de Villars-sur-Glâne afin qu'il y fasse toujours bon vivre.

Au nom du Conseil général, je souhaite à l'ensemble de notre population, ainsi qu'à vous toutes et tous présents, ici ce soir, de très belles Fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et merveilleuse année 2024. Je vous remercie pour la qualité des débats, une bonne rentrée dans vos foyers,

prenez bien soin de vous et de celles et ceux que vous aimez. Merci et belle soirée. Il est 22 heures 53, je lève la séance.

La séance est levée à 22 heures 53.

Approuvé le 28 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



Dimitri Küttel

- Annexe I Présentation du budget
- Annexe II Planification financière comparaison
- Annexe III Groupe PLR-PVL comparaison entre deux projets
- Annexe IV Projet d'aménagement du cimetière

BUDGET 2024 de la Commune de Villars-sur- Glâne

Un budget équilibré dans un environnement
toujours très incertain

I. Déficit de CHF 16'944.-

- Faits marquants:
 - Péréquation financière en baisse
 - Revenus fiscaux PM et PP stables (décisions cantonales)
 - Coût chauffage et électricité en hausse
 - Indexation salaires : 1,5 %
 - Nouveaux postes nécessaires: 3,8 EPT
 - Hausse importante de la subvention pour l'accueil extrafamilial (FAEF)

II. Péréquation financière intercommunale

1. Charge nette 2021 :	CHF	7'722'633.-
2. Charge nette 2022 :	CHF	7'537'506.-
3. Charge nette 2023 :	CHF	6'980'687.-
4. Charge nette 2024:	CHF	6'634'384
	CHF	28'875'210.-
5. Moyenne / 4 ans	CHF	7'218'802.-

III. Compensation cantonale RFFA

1. Compensation 2020 :	CHF	1'142'220.-
2. Compensation 2021 :	CHF	533'027.-
3. Compensation 2022 :	CHF	1'838'601.-
4. Compensation 2023 :	CHF	1'941'308.-
5. Compensation 2024 :	CHF	1'941'308.-
6. Dernier versement en 2026.		

IV. Impôt revenu personnes physiques

1. CHF 23'700'000.- :

+CHF	200'000.-	budget 2023
+ CHF	1'700'000.-	comptes 2022

2. Causes:

- Chiffres définitifs 2021 connus (COVID) : CHF 22'178'661.-
- Selon Etat : + 5,6 %
- Connaissance cas particuliers favorables VSG
- Prudence vu décisions fiscales cantonales

V. Impôt fortune PP

1. CHF 2'210'000.-
2. Base définitive 2021: CHF 2'292'249
3. Recommandations de l'Etat: -3,5%
2. Cause: Modifications lois fiscales cantonales

VI. Impôt bénéfice personnes morales

1. CHF 21'450'000.-
2. Base: taxations 2021 connues (2^e année RFFA)
3. + CHF 350'000.- budget 2023
4. Cas particuliers / contacts directs
5. 80 contribuables
6. CHF 268'125 par contribuable (tous compris, forte disparité)
7. Dépendance historique/ risque.

VII. Impôts conjoncturels

1. Mutations immobilières

- CHF 1'200'000.- : changement fiscal 2024!
- B 2023 : CHF 1'200'000.-
- C 2022 : CHF 1'343'753.-
- Effectifs 30.9.2023 : CHF 1'626'011.-

2. Prestations en capital

- CHF 450'000.- : baisse taux cantonal
- B 2023 : CHF 420'000.-
- C 2022 : CHF 902'212.-
- Perte importante pour l'avenir / récurrence

VIII. Statistiques diverses

1. Dépenses liées

1. 46 % des charges brutes
2. Avec les salaires : 61,6% des charges brutes
3. Restent **en théorie** 38,4 % pour agir
3. Solidarité / IPF.

2. Subvention FAEF

- 2020 : CHF 1'496'351.-
- 2021 : CHF 1'504'712.-
- 2022 : CHF 1'668'108.-
- 2023 : ~~CHF 1'899'273.-~~
- 2024 : CHF 2'368'715.-

- Augmentation 23-24 = + CHF 469'000.-
+ 24,6%
- Augmentation 20-24= + CHF 872'364.-
+ 58,3 % (!)
- Effort considérable

3. Amortissements sur réévaluations 2024:	CHF	1'836'721
Prélèvement sur réserve de réévaluation :	CHF	2'300'000
	+ CHF	<u>463'279</u>

IX. Investissements 2024

1. Nets prévus 2024 : CHF 14'000'000
2. Dette inchangée en 2024, taux moyen 0,7%
3. Autofinancement des investissements
4. Futur de la dette ? Taux?
5. Effets sur fonctionnement (amortissements)

X. Conclusions

1. Budget équilibré mais nombreuses inconnues
2. Réflexions sur dépenses et investissements indispensables
3. Attention dette / taux d'intérêts
4. Revenus extraordinaires temporaires
5. Dépendance PM VSG 47%.
6. Marly: PP 18'500'000/ PM 780'000.-/ 4%
PM...

Comparaison PF avec comptes et budgets

	Planification financière 2021 - 2025 du 18.11.2020	Comptes	Budgets
2021	- 5'648'170	+ 3'290'302	
2022	-2'775'684	+ 5'954'318	
2023	- 2'387'468		+ 815'232
2024	- 2'184'896		- 16'944

ÉGLISE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

Projet d'aménagement du cimetière

11.12.2023



Source: google earth

Proposition d'aménagement réalisée pour la Commune de Villars-sur-Glâne



ATELIER PLUM

chemin Colladon 28
1209 Genève
Suisse

CONTEXTE

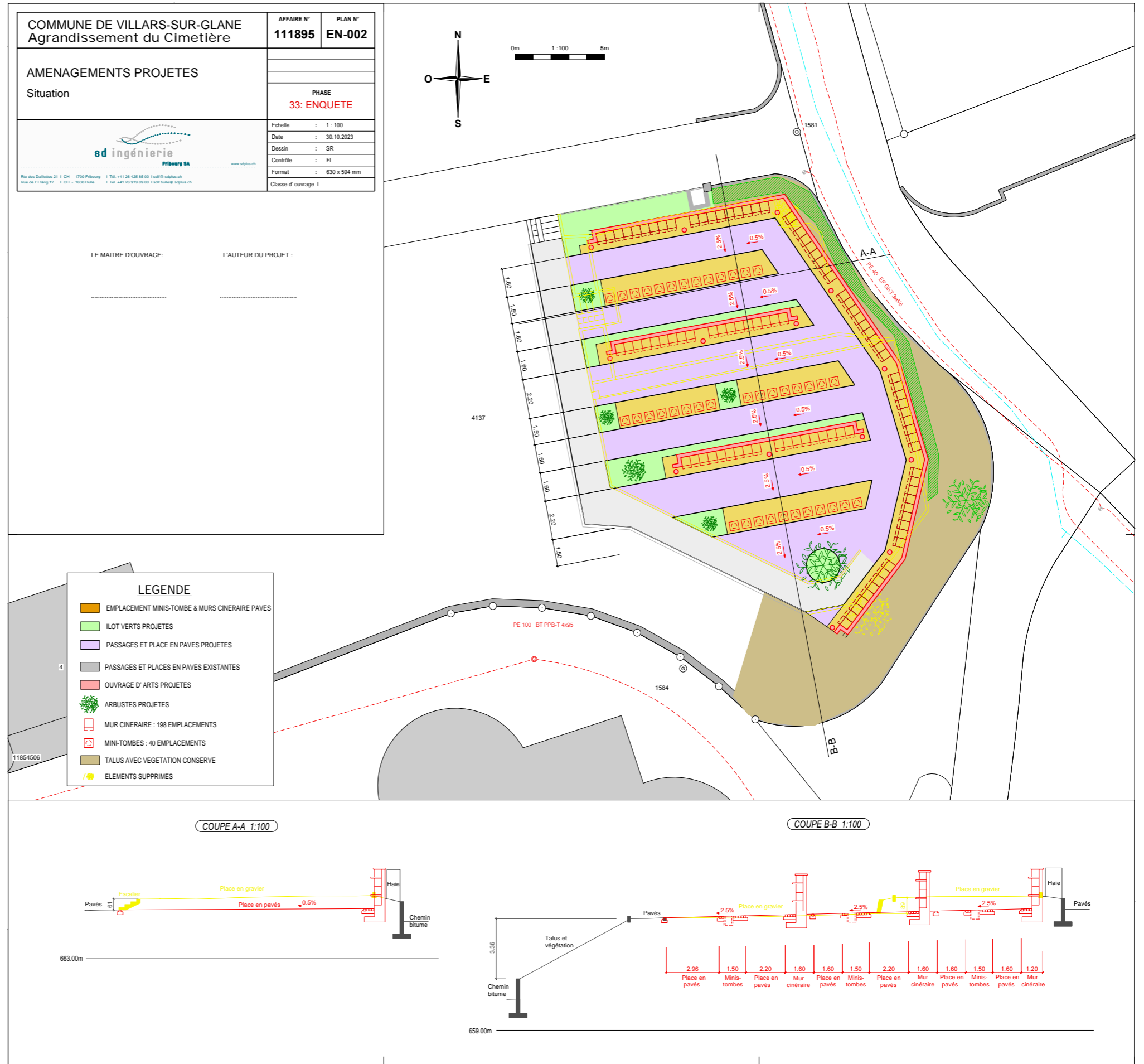
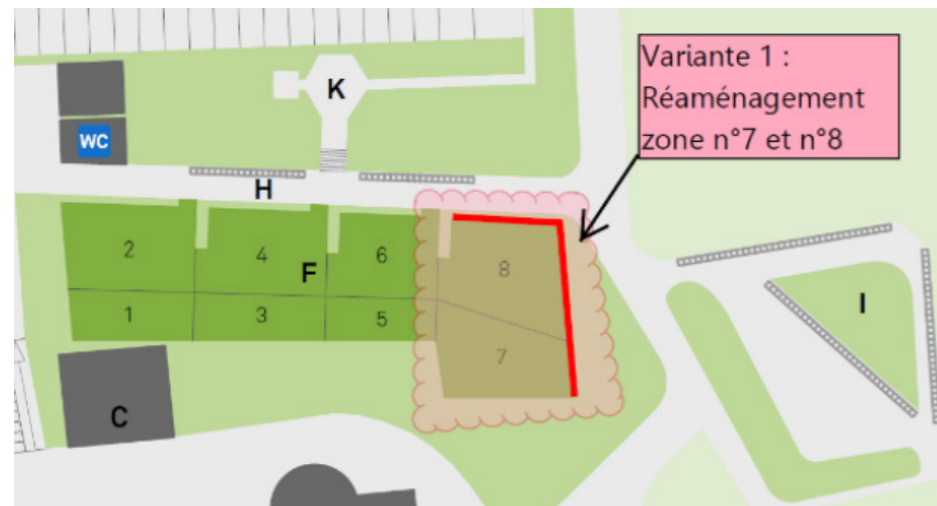
Atelier PLUM a été mandaté par la commune de Villars-sur-Glâne afin de réaliser une esquisse pour l'aménagement des zones 7 et 8 du cimetière.

Un premier projet a été réalisé par le bureau sd ingénierie fribourg sa. Leur proposition consiste à lisser la topographie des parcelles 7 et 8 et de délimiter l'espace de recueillement grâce aux murs cinéraires. Une série d'allées parallèles à l'axe centrale du cimetière accueillent les mini-tombes et les murs cinéraires restants. Avec cette implantation le projet permet l'implantation de 40 mini-tombes et 198 espaces au sein des murs cinéraires.

La gestion des eaux pluviales se fait par la mise en place de pavé semi-perméable qui permettent une infiltration partielle des eaux météoriques, le reste étant redirigé vers les espaces de pleine terre. Le bureau indique que cette stratégie permet de gérer l'ensemble des eaux météoriques sur un temps de retour de 5 ans et que cela offrira une situation suffisante et plus efficace que l'existant.

La proposition faite par Atelier Plum s'inscrit dans la suite du travail déjà effectué par le bureau sd ingénierie en respectant le nombre d'emplacement pour le projet et en permettant une gestion des eaux directement sur la parcelle.

Source: sd ingénierie fribourg sa



LE PROJET

LES OBJECTIFS :

- Offrir un espace de recueillement plus arboré et fleuri.
- Intégrer ce nouvel espace au paysage environnant.
- Faciliter l'accès pour tous.
- Permettre une gestion des eaux de pluie sur site.

STRATÉGIE :

Implantation générale

- Permettre une ouverture visuelle au-delà de la route de l'église.
- Baser la trame des cheminements sur le tracé actuel du cimetière.
- Placer les murs cinéraires au sud, proche du cordon boisé existant, pour adoucir leurs volumétries.
- Regrouper les emplacements des mini-tombes pour préserver un espace ouvert.
- Alternier les implantations des murs cinéraires pour limiter l'effet de corridor.



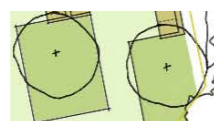
Mini-tombes



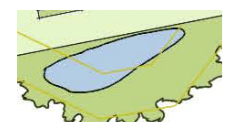
Surface pavée



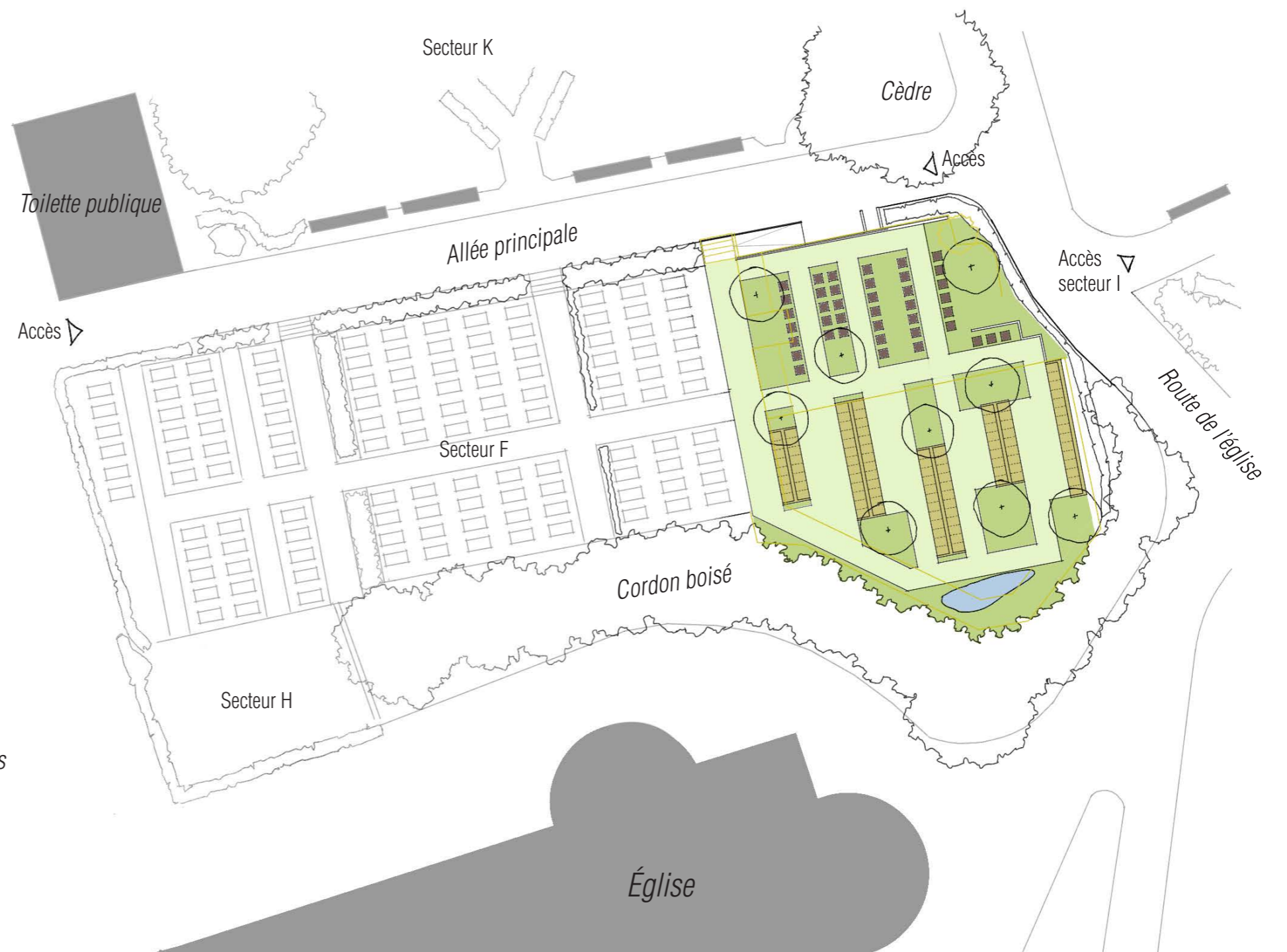
Murs cinéraires



Arbres et surfaces plantées



Jardin de pluie



PLAN

Accès et cheminement

- Création d'une rampe pour faciliter l'accès à tous les usagers (personnes âgées, service extérieur...)
- Utilisation de revêtement semi-perméable pour permettre l'infiltration des eaux météoriques (pavés avec joints enherbés)
- Les eaux de ruissellement sont dirigées vers le talus au sud de la parcelle avec la possibilité de créer une dépression type jardin de pluie dans le terrain en place.

Végétal

- Préservation des arbres du cordon boisé.
- Mise en valeur du cordon boisé existant grâce à un cheminement au sud de l'espace de recueillement et la plantation d'une strate de sous-bois indigène.
- Plantation de 9 nouveaux sujets horticoles, type arbre de collection.
- Fleurissement grâce aux massifs de vivace en pied d'arbre et dans les espaces dédiés.
- Fleurissement des flans des murs cinéraires grâce à des plantes grimpantes.



Pelouse



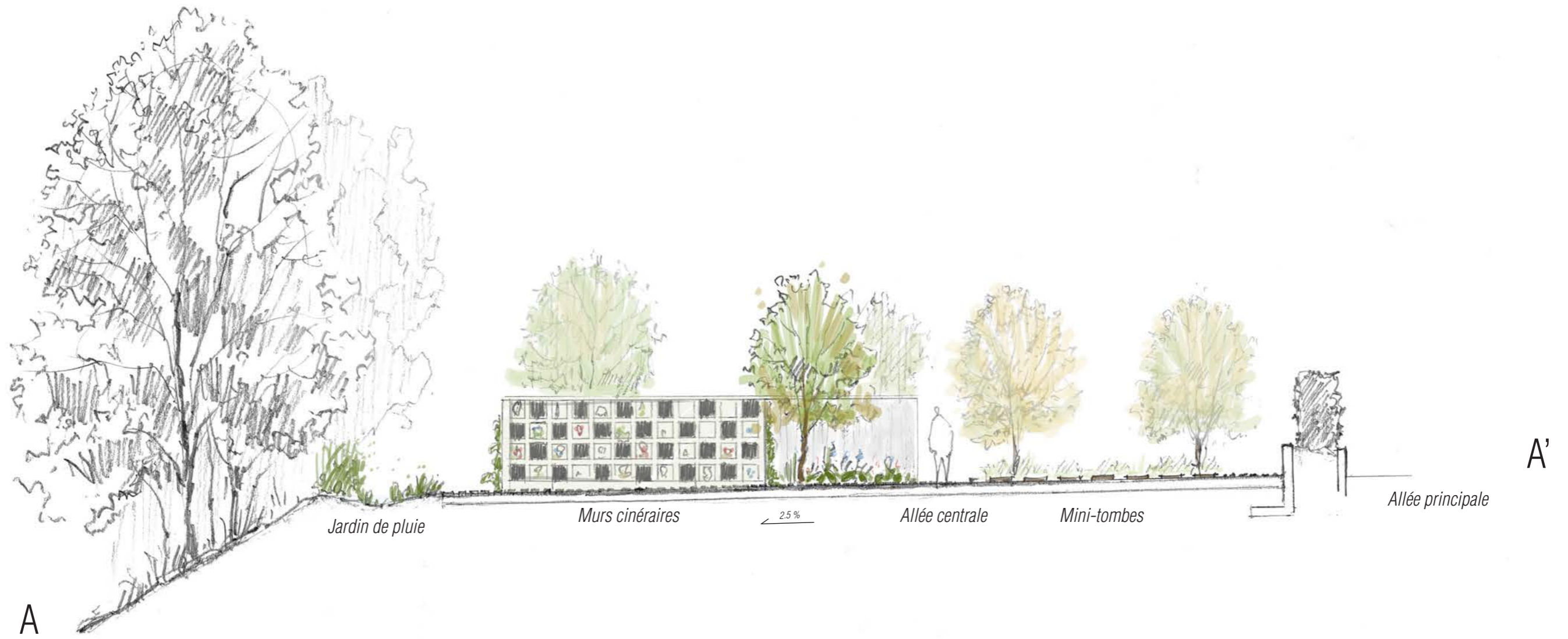
Massif fleuri



Massif indigène



ÉLÉVATION



VUE D'OISEAU



Secteur I

Église

Cèdre

Allée principale

Cordon boisé

